COMMISSIE VOOR DE VOLKSGEZONDHEID, HET LEEFMILIEU EN DE MAATSCHAPPELIJKE HERNIEUWING

COMMISSION DE LA SANTE PUBLIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU RENOUVEAU DE LA SOCIETE

van du
WOENSDAG 17 MEI 2017 MERCREDI 17 MAI 2017
Voormiddag Matin

La réunion publique de commission est ouverte à 10.18 heures et présidée par Mme Muriel Gerkens. De openbare commissievergadering wordt geopend om 10.18 uur en voorgezeten door mevrouw Muriel Gerkens.

De **voorzitter**: Aangezien de dames Temmerman en Dedry aanwezig zijn en de heer Nollet iets later komt, kunnen we beginnen met hun samengevoegde vragen.

01 Samengevoegde vragen van

- mevrouw Karin Temmerman aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de desastreuze gevolgen van de luchtvervuiling en de Belgische aanpak" (nr. 16917)
- mevrouw Anne Dedry aan de minister van Sociale Zaken en Volksgezondheid over "luchtkwaliteit, een kwestie van volksgezondheid" (nr. 17665)
- mevrouw Anne Dedry aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de opvolging van het dieselgateschandaal" (nr. 18474)

01 Questions jointes de

- Mme Karin Temmerman à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "les conséquences désastreuses de la pollution de l'air et l'approche belge en la matière" (n° 16917)
- Mme Anne Dedry à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "la qualité de l'air, une question de santé publique" (n° 17665)
- Mme Anne Dedry à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "les suites du scandale du dieselgate" (n° 18474)

01.01 **Karin Temmerman** (sp.a): Mevrouw de voorzitter, mevrouw de minister, het hoeft geen betoog dat de luchtvervuiling een onzichtbare maar zeer doeltreffende doder is.

Uit onderzoek is gebleken dat in ons land naar schatting 12 500 mensen vroegtijdig overlijden ten gevolge van luchtverontreiniging. Om het iets tastbaarder te maken: elk uur sterft in ons land iemand door luchtvervuiling. In het algemeen kost luchtvervuiling ons allemaal gemiddeld negen maanden van ons leven, wat toch niet weinig is. Luchtvervuiling werkt acuut en langdurig in op ons lichaam, leidt tot problemen met de luchtwegen en hart- en vaatziektes. Onderzoekers hebben ook een positieve correlatie gevonden tussen luchtvervuiling en allerhande kankers en zelfs dementie. Dezelfde onderzoekers wijzen ook op de gevolgen voor geboren en ongeboren kinderen, namelijk een lager geboortegewicht, minder ontwikkelde longen, slechtere prestaties op cognitieve tests enzovoort. Kortom, de impact van luchtvervuiling op de mens is gewoon desastreus.

De politieke aanpak van luchtvervuiling laat ruimte voor verbetering. Begin februari publiceerde de Europese Commissie haar *country reports*, waarin de belangrijkste uitdagingen en kansen op het gebied van de tenuitvoerlegging van het milieubeleid voor elke lidstaat worden beschreven. Het doel van de rapporten is de lidstaten aan te zetten tot een positief debat over gemeenschappelijke milieu-uitdagingen voor de Europese Unie en over de meest doeltreffende manieren om de belangrijkste lacunes in de tenuitvoerlegging aan te pakken.

Volgens de Commissie lappen maar liefst 23 van de 28 lidstaten van de Europese Unie de Europese luchtkwaliteitwetten aan hun laars. De Europese Commissie is dan ook bezorgd over de beperkte vooruitgang die lidstaten boeken in het bereiken van de grenswaarden bepaald door de EU-wetgeving. De voorbije jaren ondernam de Europese Commissie juridische stappen tegen een aantal lidstaten, waaronder ook ons land, voor de niet-naleving van de luchtkwaliteitstandaarden.

Ik heb dan ook de volgende vragen.

Kan u meer duiding geven bij het Belgische *country report* van de Europese Commissie? Welke conclusies trekt u uit de bevindingen van de Europese Commissie? Welke maatregelen zal u eventueel nemen om op korte termijn aan de Europese luchtkwaliteitseisen te voldoen? Heeft de Europese Commissie recent nog gedreigd met juridische stappen tegen ons land? Zijn in die zin de vooropgestelde maatregelen voldoende voor de Europese Commissie om juridische stappen te kunnen vermijden? Last but not least, hoe verloopt de samenwerking met de gewestelijke collega's van Leefmilieu? Ook daar moet er samenwerking zijn, willen wij de luchtkwaliteit in ons land verbeteren.

Bedankt alvast voor uw antwoord.

01.02 Anne Dedry (Ecolo-Groen): Mevrouw de voorzitter, mevrouw de minister, ik had deze vraag ingediend voor minister De Block, maar de vraag is naar u doorverwezen. Ik hoop dus dat u mij niet terugverwijst, maar antwoordt. Aangezien ik naar u doorverwezen word, hoop ik dat u niet antwoordt dat u niet bevoegd bent.

Zoals mijn collega zegt, er is een artikel verschenen in *Metro* waarin staat dat de Belgen heel veel uren verliezen in de file. Dat fileleed zorgt gemiddeld voor een verkorting van het leven met negen maanden door luchtvervuiling. De verbetering van de luchtkwaliteit is bijgevolg zowel een kwestie van leefmilieu als van volksgezondheid.

Op 4 april 2017 keurde de parlementaire enquêtecommissie van het Europees Parlement een eindrapport goed met heel goede conclusies en aanbevelingen. Het is een zeer sterk eindrapport geworden dat toch ook wel bijzonder kritisch is voor de rol van enkele lidstaten en van de Europese Commissie. Het is wel onbegrijpelijk dat de conclusies van de enquêtecommissie blijkbaar niet in Europese wetgeving worden omgezet. Bovendien kan enkel onafhankelijk toezicht de overheden volledig loskoppelen van de autoindustrie en haar belangen.

Mevrouw de minister, zult u het eindrapport van de Europese parlementaire enquêtecommissie ter harte nemen?

Zult u de conclusies in wetgeving omzetten, al dan niet met een onafhankelijke toezichtscommissie?

Een jaar geleden, op 28 april 2016, hebben wij meer dan 50 aanbevelingen goedgekeurd naar aanleiding van de Dieselgatecommissie. Hoever staan we met die aanbevelingen?

In Nederland beveelt men aan om scholen, crèches en ziekenhuizen minstens 300 meter van snelwegen te plaatsen. Bent u ook van plan om een dergelijke maatregel in te voeren?

01.03 Minister Marie-Christine Marghem: Mevrouw Dedry, eerst en vooral besteed ik mijn volle aandacht aan het rapport van de onderzoekscommissie van het Europees Parlement over Dieselgate en de aanbevelingen die daarin geformuleerd zijn. Ik sta volledig achter het Belgische standpunt tegenover de Europese instanties. Ik steun een grotere representativiteit van de uitstoottesten en, indien nodig, in een tweede fase een versterking van de normen.

De luchtkwaliteit is een grote uitdaging voor de volksgezondheid en het milieu. Net zoals de strijd tegen de klimaatverandering is de strijd tegen de luchtvervuiling het onderwerp van een transversaal beleid, waarbij zowel de ministers van Leefmilieu en Volksgezondheid en de ministers van Mobiliteit van de federale regering en de Gewesten betrokken zijn, evenals zij die belast zijn met de Ruimtelijke Ordening om maatregelen te nemen zoals die in Nederland, die u aanhaalde. ledereen moet in het kader van zijn bevoegdheden rekening houden met die problematiek. Het is in die geest dat ik overleg pleeg met de Gewesten in het kader van het Energiepact, het nationale debat over *carbon pricing* en het Nationaal Plan Energie-Klimaat 2030.

Wat betreft de juridische inbreukprocedure die door u werd aangehaald, mevrouw Temmerman, wordt de informatie-uitwisseling tussen de Gewesten voortgezet. De Commissie heeft nog geen beslissing genomen over een al dan niet verwijzing naar het Hof. De federale regering heeft grote stappen vooruit gezet inzake de lucht-kwaliteit, ondanks haar beperkte bevoegdheden – mobiliteit, fiscaliteit en productnormen – door de regeling voor de bedrijfsvoertuigen te hervormen en de toekenning van een mobiliteitsbudget te begunstigen. Dat is een eerste belangrijke stap die aangevuld wordt door andere maatregelen ten gunste van het gebruik van de elektrische fiets.

Er werd eveneens een ontwerp van transportplan 2017-2020 voorgesteld aan mijn kabinet. Ik ben zeer tevreden met de geleverde inspanningen om het streekvervoer rond de grote steden te versterken en om de verbindingen te optimaliseren. Die progressieve maatregelen moeten ons gedrag doen veranderen en ervoor zorgen dat wij meer gebruikmaken van zachte mobiliteit en het openbaar vervoer. Zoals u weet wil minister Bellot de RER zo snel mogelijk afwerken opdat de gebruikers een beroep zouden kunnen doen op een versterkte capaciteit. Die maatregelen moeten door de gewestelijke maatregelen worden aangevuld.

Ik vind het zeer positief dat mijn collega regelmatig samen zit met de Gewesten om te werken aan een geïntegreerde aanpak van het mobiliteitsbeleid. Overleg en samenwerking tussen de entiteiten zijn inderdaad onontbeerlijk om die problemen aan te pakken.

Met betrekking tot de productnormen biedt mijn departement eveneens steun aan de inspanningen van de Gewesten, of dat nu in het kader van de verwarmingstoestellen is of voor het vormen van een strikt kader voor de kwaliteit van vaste grondstoffen.

In deze logica zullen wij de aanvragen van de Gewesten blijven onderzoeken op het vlak van de beperking van de luchtvervuiling, waar de activering van de federale bevoegdheden efficiënt zou kunnen blijken te zijn.

In dit kader onderzoeken wij voor de omzetting van de nieuwe NEC-richtlijn de mogelijkheid tot een samenwerkingsakkoord met de Gewesten om hierin de federale maatregelen te bepalen die tegen 2030 moeten worden geïmplementeerd.

01.04 **Karin Temmerman** (sp.a): Mevrouw de voorzitter, mevrouw de minister, het is in elk geval positief dat u het probleem erkent en een aantal verdienstelijke pogingen doet om er effectief iets aan te doen.

Een probleem blijft – dat is steeds zo bij zaken met betrekking tot milieu – de bevoegdheids-verdeeldheid, de ingewikkeldheid van ons land, het feit dat men met de Gewesten moet overeenkomen. Luchtkwaliteit stopt uiteraard niet bij de Gewesten. Maar meer nog, een aantal van de bevoegdheden ligt effectief bij hen, plaatselijk openbaar vervoer enzovoort. Dat maakt het natuurlijk niet gemakkelijk.

Wij zijn absoluut voorstander van het mobiliteitsbudget. Wij moeten nog afwachten hoe deze regering dat zal uitwerken, want ik heb niet de indruk dat het vooral naar de alternatieven zal gaan. Nogmaals, wij hebben de teksten daaromtrent nog niet gezien. Wij zullen dus moeten bekijken hoe dit effectief zal gebeuren.

U verwijst ook naar uw collega Bellot. Dat is dan wel een federale bevoegdheid. Door te besparen op de NMBS zal men het gebruik van het openbaar vervoer niet echt stimuleren. U verwijst naar het GEN rond Brussel. Maar die rond de andere grote steden in België gaan absoluut niet vooruit. Het streekvervoer van de NMBS wordt daar zelfs afgebouwd in plaats van opgebouwd. De reden die dan wordt gegeven is dat het overgeheveld moet worden naar de Gewesten, waar de plaatselijke openbaarvervoermaatschap-pijen, zijnde De Lijn voor Vlaanderen en de TEC voor Wallonië, dat moeten overnemen. Ik ken de situatie niet voor Wallonië, maar in Vlaanderen wordt daarop enorm bespaard. Er zit daar dus ook geen vooruitgang in.

Men moet eens dringend nadenken over de alternatieven. Het is immers niet voldoende om te zeggen dat men de alternatieven zal stimuleren, men moet het ook effectief doen. Het spijt mij, ook federaal gebeurt dit te weinig. Het gebeurt zeker te weinig op gewestelijk niveau, en dan doel ik op Vlaanderen want Wallonië ken ik onvoldoende. Maar het gebeurt ook te weinig op federaal niveau.

Als wij die omslag voor de mensen willen maken, moeten wij inzetten op die alternatieven. U hebt de elektrische fiets genoemd. Dat is in de toekomst zeker een zeer goed alternatief. Daarmee ben ik het 100 % eens. Maar voor de langere afstanden en voor de mensen die niet meer kunnen fietsen, want die zijn er ook, zal men het openbaar vervoer toch nodig hebben. Wij gaan daar absoluut een tandje moeten bijsteken.

Ik hoop dat u al uw collega's, uw federale maar ook uw gewestelijke, zult kunnen overtuigen.

<u>01.05</u> **Anne Dedry** (Ecolo-Groen): Mevrouw de voorzitter, mevrouw de minister, ik kan mij aansluiten bij de repliek van collega Temmerman.

Het positieve is inderdaad dat u het probleem erkent en wijst op het transversale karakter van het dossier, maar ik hoor veel te vaak overleg, overleg. Dat is nodig, maar de daadkracht ontbreekt toch voor een groot deel.

L'incident est clos. Het incident is gesloten.

La **présidente**: M. Calvo sera là dans 15 minutes. J'appellerai M. Nollet pour qu'il vienne poser ses questions.

Les questions n° ^s18192 et 18496 de Mme Jadin sont transformées en questions écrites. Je vais à présent poser ma propre question.

Question de Mme Muriel Gerkens à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "le suivi de la résolution contre le commerce illégal du bois" (n° 17732)

Vraag van mevrouw Muriel Gerkens aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de opvolging van de resolutie tegen de illegale houthandel" (nr. 17732)

O2.01 Muriel Gerkens (Ecolo-Groen): Madame la ministre, le 28 janvier 2016, nous adoptions une résolution visant à renforcer la lutte contre le commerce illégal du bois. Cela fait déjà plus d'un an. Le temps passe! Parmi les demandes figurant dans cette résolution, on trouvait le renforcement des capacités de surveillance et de contrôle de l'autorité compétente belge pour l'application de ce fameux Règlement Bois de l'Union européenne (RBUE). Ceci devait impliquer l'engagement d'inspecteurs supplémentaires au sein du SPF Environnement et la dévolution d'une personne et d'un temps de travail supplémentaire sur ce dossier particulier du commerce illégal du bois.

De même, la résolution demandait des sanctions effectives et dissuasives pour les infractions constatées, et pour la non-mise en place d'un système de diligence raisonnée. Cela aurait nécessité la présence de personnel pour pouvoir le faire.

Où en sommes-nous? Pourriez-vous me faire une chronologie de ces engagements et du temps dévolu à ces missions-là? Par sa résolution, la Chambre demandait également le renforcement des contrôles; or il n'y a eu que cinq contrôles en 2016 après l'adoption de la résolution et deux depuis le début 2017, apparemment sur plaintes. Je pense d'ailleurs que la Belgique ne fonctionne quasiment que sur plaintes. Dans le même temps, l'Allemagne a pratiqué entre 150 et 200 contrôles. Comment expliquez-vous ce manque de contrôles, vu les quantités de bois importées en Belgique depuis des pays à risque?

Le RBUE demande aux États membres un rapport tous les deux ans au sujet de son application. Ce rapport doit être remis en avril de cette année et je pense que vous l'avez fait. Je souhaiterais connaître les éléments de ce rapport bisannuel à la Commission européenne. Ce rapport devrait bénéficier de plus de transparence ou comprendre plus d'éléments explicatifs quant aux méthodes d'évaluation des risques et aux rapports des activités de contrôle, destinées aussi à améliorer l'information des consommateurs et du secteur. Pourrions-nous disposer de cette étude? Pourriez-vous faire des commentaires sur son contenu? Pourriez-vous nous informer de l'évolution des choses suite à la demande de transparence?

Enfin, selon une information diffusée aux alentours du mois d'avril, l'autorité compétente danoise a fait injonction aux entreprises de ce pays de suspendre toute mise sur le marché de bois de teck provenant de Birmanie. En effet, en l'absence d'informations de la part des autorités birmanes sur l'origine du bois ou le caractère légal des coupes, le RBUE ne peut y être appliqué.

En Belgique, au moins deux entreprises - Crown-Teak et Vandecasteele Houtimport - seraient concernées par des acheminements de teck venant de Birmanie. Me confirmez-vous ces importations lors de ces dernières années? Quelles sont les mesures prises pour faire appliquer le règlement Bois?

O2.02 Marie-Christine Marghem, ministre: Madame la présidente, lors de l'entrée en vigueur en Belgique du règlement de l'Union européenne sur le bois n° UE995/2010 en 2014, mon service d'inspection compétent pour les diverses législations fédérales concernant l'environnement n'avait pas la capacité de se charger des contrôles relatifs à ce règlement, au vu de la charge de travail importante assumée par ce service et du nombre croissant de législations à contrôler. C'est pourquoi, comme solution temporaire, les contrôles étaient initialement assurés par la personne en charge du suivi global de la politique du bois. Le programme de travail de cette personne prévoyait 20 jours d'inspection par an, ce qui est faible, vu le nombre d'importations de bois en Belgique.

En tant que ministre compétente en ces matières, j'ai choisi de libérer les budgets nécessaires afin d'améliorer la capacité de travail du service Inspection de la DG Environnement, ce qui n'était pas évident en période de restriction budgétaire. Étant donné que la lutte contre le commerce illégal du bois est une problématique qui me tient à cœur, j'ai prévu qu'une partie de cette capacité d'inspection supplémentaire soit dédiée à la surveillance du règlement UE relatif au bois. L'adoption de la résolution du 28 janvier 2016 était une étape importante afin d'atteindre une meilleure mise en œuvre de ce règlement. Les engagements sont prévus pour septembre. Les nouveaux collaborateurs suivront une formation et seront opérationnels vers la fin 2017.

Les inspections du règlement Bois UE, du règlement Forest Law Enforcement, Governance and Trade (FLEGT) et de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) seront liées et effectuées par la même équipe de cinq inspecteurs. Vu le sous-effectif actuel, nous n'avons pas d'inspecteur spécialisé et ne contrôlons le commerce que sur base de plaintes, jusqu'à ce que le service soit restructuré et renforcé à la fin de cette année. Le système de diligence raisonnée, qui permet de limiter le risque d'introduction du bois illégal, est sujet à interprétation. Il n'est donc pas toujours simple de réaliser un procès-verbal. Par ailleurs, mon administration termine le rapport pour la Commission européenne, que je transmettrai dès que possible.

En ce qui concerne le teck de Birmanie, nous avons effectué deux inspections. Je ne peux pas vous en dire plus puisque les infractions sont en cours de traitement.

Muriel Gerkens (Ecolo-Groen): Madame la ministre, je vous remercie pour vos réponses. Vous aurez bien compris que mon suivi assidu en la matière sert ou aimerait servir aussi au renforcement des équipes en charge de ce dossier et de l'inspection; ces équipes pourraient être proactives si elles étaient en nombre suffisant et en capacité de remplir leurs missions. Je vois que pour la fin de cette année, l'équipe devrait être renforcée. Elle pourra dès lors aller dans ce sens-là. Je reviendrai vers vous en janvier 2018 pour m'assurer du suivi de ce renforcement.

Évidemment, nous sommes intéressés par ce rapport qui nous donnera plus d'indications quant à la manière dont la Belgique a pu transposer, facilement ou pas. Et comparer les divers rapports des États membres permettra d'identifier ce qu'il faudrait améliorer dans les définitions ou dans le fonctionnement.

Pour les inspections, tant mieux s'il y en a deux! J'espère que, lorsque je vous interrogerai à nouveau en janvier, nous aurons plus d'informations sur leurs résultats.

L'incident est clos. Het incident is gesloten.

<u>02.04</u> **Anne Dedry** (Ecolo-Groen): Mevrouw de voorzitter, ik heb gemerkt dat een specifieke vraag over Dieselgate werd toegevoegd en dat is een andere vraag dan de vorige. Ik had deze dan ook nog graag gesteld. Ik heb gemerkt dat wij die vraag hebben overgeslagen.

De minister heeft niet geantwoord op de vragen over de aanbevelingen van de Dieselgatecommissie.

02.05 Minister Marie-Christine Marghem: Het was een antwoord op de vraag van mevrouw Temmerman.

La **présidente**: Je propose que Mme la ministre vous donne le texte de sa réponse. Il s'agissait de questions jointes. Si, après lecture de la réponse, vous souhaitez demander une précision, je vous rendrai la parole.

Question de Mme Muriel Gerkens à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "la monoculture de l'huile de palme" (n° 17733)

03 Vraag van mevrouw Muriel Gerkens aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de monocultuur van oliepalmplantages" (nr. 17733)

Muriel Gerkens (Ecolo-Groen): Madame la ministre, je vous ai déjà interrogée à plusieurs reprises à propos de la monoculture de l'huile de palme. Si je vous réinterroge aujourd'hui, c'est parce que nous avons constitué, au sein du parlement, un groupe de travail relatif au commerce équitable. Nous y avons tenté d'aborder différentes problématiques dont celle relative à l'huile de palme. C'est donc aussi au nom de ce groupe de travail que je pose cette question puisqu'il y a toute une série de discussions, de chartes, d'engagements entre producteurs d'huile de palme et de produits alimentaires à base d'huile de palme qui essayent de développer des labels de qualité mettant en valeur une "huile de palme durable", etc.

Lorsque je vous avais interrogée, en mars 2016, sur vos avis et position au sujet de l'Alliance belge pour une huile de palme durable, vous m'aviez répondu que la certification de l'huile de palme ne devait pas engendrer un désintérêt vis-à-vis des autres huiles produites en Europe, dont le colza. Quant aux balises, vous les aviez développées au travers de la reconnaissance des populations locales, l'implication des producteurs locaux, l'inscription de l'Alliance et de la table ronde dans un cadre plus global, la transparence et l'objectivation des critères y relatifs.

Dans son récent rapport sur le sujet, le Parlement européen recommande de durcir sa législation et ses contrôles sur la provenance de l'huile de palme. En effet, la demande en huile de palme est croissante. Cette huile est produite en quantités de plus en plus importantes, ce qui a pour conséquence le développement de monocultures de palmiers qui prennent la place de forêts portant ainsi atteinte à la biodiversité ainsi qu'à notre politique Climat relative au piégeage du carbone. Le Parlement européen constate toute une série de dégâts tels que d'énormes incendies de forêts, l'assèchement de tourbières résultant de ces monocultures intensives et cela, sans compter les expulsions forcées et les violences armées qui, dans certaines régions, accompagnent ces cultures.

Il y a une volonté pour le développement d'une certification unique pour l'huile de palme pour parvenir au respect des critères pour une huile de palme durable. La Déclaration d'Amsterdam relative à ce sujet a été signée. Toutefois, il apparaît que le gouvernement belge ne l'aurait pas ratifiée. Pouvez-vous nous indiquer les raisons pour lesquelles notre gouvernement ne l'a pas signée, à moins que cela n'ait été fait entretemps?

Vous avez exprimé la volonté de mettre en place des critères plus ambitieux que ceux actuellement proposés par l'Alliance belge pour une huile de palme durable. Vous avez rencontré les responsables et je suppose qu'un travail a été effectué. Où en êtes-vous par rapport aux propositions d'améliorations? Quelle est la position actuelle de la Belgique sur les discussions européennes en cours à propos de cette monoculture d'huile de palme et des dangers qui y sont liés? Un agenda est-il prévu par le Conseil des ministres Environnement en lien avec le rapport du Parlement européen pour assurer un suivi de ce dossier?

Enfin, subsiste évidemment le lien avec toutes les ambitions de certification des biocarburants qui ont aussi des liens directs avec cette production d'huile de palme.

Marie-Christine Marghem, ministre: Madame la présidente, la question des impacts de la production d'huile de palme est un sujet particulièrement intéressant. Ses impacts demandent une action volontariste, originale et transversale. Selon moi, être volontariste ne signifie pas imposer ses principes au reste du monde. Il s'agit, au contraire, de faire évoluer l'ensemble des parties pour une meilleure prise en compte des impacts négatifs de la production d'huile de palme.

Pour ce faire, comme vous l'avez rappelé, j'ai régulièrement insisté sur trois points. Premièrement, une labellisation de durabilité doit rester un outil évolutif. Deuxièmement, les producteurs locaux et leurs communautés doivent être impliqués et la certification accessible à tous. Troisièmement, la transparence représente un moyen indispensable pour mériter la confiance des consommateurs et des autorités publiques.

Pour faire progresser ces points, j'ai rencontré, il y a une dizaine de jours, les responsables de l'Alliance belge pour une huile de palme durable. Ils ont bien entendu mon appel et ils souhaitent continuer à œuvrer au développement d'un marché mondial pour une huile de palme durable, en s'engageant davantage. Les entreprises belges membres de l'Alliance ont défini un cadre volontariste, en fixant des objectifs plus

ambitieux que ceux prévus par le label RSPO. En effet, elles s'engagent à veiller à ce que, d'ici 2020, toutes les denrées alimentaires contenant de l'huile de palme et destinées au final au marché belge contiennent uniquement de l'huile de palme durable. Elles travaillent également, avec les autorités locales, à la création d'un réseau local de certification accessible aux producteurs.

Je souhaite vraiment soutenir cette initiative. C'est la raison pour laquelle j'ai prévu de sensibiliser, dès que possible, mes homologues européens à la question. Il est évident que la signature de la Déclaration d'Amsterdam ne peut être vue comme un but en soi.

La démarche volontaire vers une certification RSPO est un premier pas dans un processus d'approvisionnement durable. L'engagement de l'Alliance belge pour une huile de palme durable en est un second.

Quand on parle de durabilité, il s'agit, par essence, d'un processus évolutif comprenant des progrès à accomplir et de nouveaux défis. Concrètement, qu'est-ce que cela signifie? Cela veut dire que les producteurs belges développent une position plus ambitieuse. Ils ont envoyé des amendements, pour l'instant à la Hollande, afin de nourrir la réflexion de cette Déclaration. Ils ne se refusent pas à signer cette dernière en partant du principe qu'elle ne leur convient pas a minima, mais, avant de procéder à la signature, ils souhaitent pouvoir intégrer les amendements plus ambitieux émanant de l'Alliance belge dans la Déclaration.

Bien entendu, qui peut le plus peut le moins. Il ne s'agit pas de bloquer un processus européen, mais de le tendre vers un objectif plus ambitieux. C'est en cela qu'œuvre l'Alliance belge avec mon accord et mon appui. D'ailleurs, dès que j'aurai l'occasion de rencontrer un des ministres européens de l'Environnement – il arrive que je les rencontre régulièrement – je lui parlerai de cette problématique en attirant son attention sur ce point.

03.03 **Muriel Gerkens** (Ecolo-Groen): Madame la ministre, je vous remercie pour le suivi du dossier.

Je suis d'accord avec vous lorsque vous dites qu'il est important d'avoir des objectifs ambitieux et de ne pas se laisser piéger par des dispositions trop faibles et qui ne combineraient pas l'ensemble des critères à prendre en compte. Je prends acte du fait que vous agissez au niveau européen, en collaboration avec vos collègues, avec le souci de soutenir la Déclaration d'Amsterdam.

Pour terminer, pourriez-vous me dire si des échéances ont été fixées pour ces discussions, pour les modifications de la Déclaration au niveau européen, etc.?

03.04 Collaboratrice de la ministre: Le cabinet a rédigé l'amendement qui a immédiatement été envoyé au fonctionnaire hollandais en charge du dossier. Cela fait maintenant quelques mois. Il a promis de se tourner vers tous les pays signataires de la Déclaration d'Amsterdam pour obtenir leur accord en vue d'introduire l'amendement dans ladite Déclaration et, ainsi, pouvoir la signer. Mais nous attendons.

03.05 Muriel Gerkens (Ecolo-Groen): Pouvez-vous nous remettre une copie de cet amendement?

03.06 Collaboratrice de la ministre: Oui.

03.07 Muriel Gerkens (Ecolo-Groen): Cela pourrait être intéressant pour les acteurs.

L'incident est clos. Het incident is gesloten.

La présidente: De nombreux membres arrivent en retard, ce qui complique l'organisation des travaux.

Madame Dedry, vous n'avez pas eu l'occasion de répliquer à la réponse de la ministre concernant un aspect particulier du Dieselgate. Je vous donne donc un droit de réplique.

04 Samengevoegde vragen van

- mevrouw Karin Temmerman aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de desastreuze gevolgen van de luchtvervuiling en de Belgische aanpak" (nr. 16917)
- mevrouw Anne Dedry aan de minister van Sociale Zaken en Volksgezondheid over "luchtkwaliteit, een

kwestie van volksgezondheid" (nr. 17665)

- mevrouw Anne Dedry aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de opvolging van het dieselgateschandaal" (nr. 18474) (voortzetting)

04 Questions jointes de

- Mme Karin Temmerman à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "les conséquences désastreuses de la pollution de l'air et l'approche belge en la matière" (n° 16917)
- Mme Anne Dedry à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "la qualité de l'air, une question de santé publique" (n° 17665)
- Mme Anne Dedry à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "les suites du scandale du dieselgate" (n° 18474) *(continuation)*

Anne Dedry (Ecolo-Groen): Mevrouw de voorzitter, mevrouw de minister, ik heb een aantal concrete vragen gesteld over verschillende punctuele acties, maar daarover hoor ik niet meteen iets in het antwoord. Het is zeer algemeen en gaat niet echt over de aanbevelingen die wij hier in België gemaakt hebben met betrekking tot uw acties daaromtrent.

<u>04.02</u> **Marie-Christine Marghem**, ministre: Madame Dedry, je vous rappelle que nous étions quatre ou cinq ministres concernés lors des séances de cette commission. Si je me souviens bien, il y avait le vice-premier ministre M. Kris Peeters, la ministre Mme De Block, la ministre Mme Galant et moi-même. Je ne sais pas si Mme Galant était présente à cette séance, mais elle était impliquée en tant que ministre de la Mobilité.

Vous parlez des actions concrètes qui pourraient être prises. Je sais que c'est habituel, mais je vais vous demander de plutôt vous tourner vers le ministre Bellot. Moi, j'intervenais de façon tout à fait périphérique dans cette discussion, qui concernait surtout la ministre de la Mobilité et la ministre de la Santé.

04.03 **Anne Dedry** (Ecolo-Groen): Mevrouw de minister, ik dank u.

L'incident est clos. Het incident is gesloten.

05 Questions jointes de

- M. Marco Van Hees à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "le report des objectifs climatiques de la Belgique" (n° 18254)
- M. Daniel Senesael à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "les objectifs climatiques de la Belgique à l'horizon 2020" (n° 18389)
- Mme Muriel Gerkens à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "le report des objectifs climatiques à 2030" (n° 18391)
- M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur <u>"le</u> report des ambitions climatiques belges" (n° 18411)

05 Samengevoegde vragen van

- de heer Marco Van Hees aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "het voor zich uit schuiven van de Belgische klimaatdoelstellingen" (nr. 18254)
- de heer Daniel Senesael aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de Belgische klimaatdoelstellingen voor 2020" (nr. 18389)
- mevrouw Muriel Gerkens aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "het voor zich uit schuiven van de klimaatdoelstellingen tot 2030" (nr. 18391)
- de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "het uitstel van de Belgische klimaatambities" (nr. 18411)

<u>05.01</u> **Marco Van Hees** (PTB-GO!): Madame la ministre, ma question fait référence à vos déclarations dans *L'Echo* du 5 mai dernier, selon lesquelles "Atteindre les objectifs climatiques de la Belgique pour 2020 n'est pas le plus important. Ce qui importe, c'est de fournir le cadre pour les investissements qui permettront d'aller vers 2030". Cette déclaration est inquiétante.

Alors que l'ensemble de la communauté scientifique s'entend sur l'urgence en matière de lutte contre le réchauffement climatique, alors que chaque année, les rapports montrent que la rapidité de celui-ci est sous-évaluée, comment peut-on remettre à plus tard de tels objectifs qui sont déjà insuffisants de la part de la Belgique en matière de transition énergétique? Comment avancer vers 2030 si on n'avance pas vers 2020? Drôle de logique! Vous dites: "L'important n'est pas de remplir les objectifs 2020 à la virgule près". Mais est-

ce de cela qu'il s'agit? S'agit-il d'un problème de virgule ou d'un problème plus fondamental, à savoir ne pas atteindre ses objectifs?

Voilà la question que je pose.

Muriel Gerkens (Ecolo-Groen): Madame la ministre, ma question porte sur la même déclaration de report des objectifs. Vous dites que ce qui importe, c'est d'avoir un cadre pour les investissements qui permettront d'aller vers 2030 plutôt que de se fixer des échéances à plus court terme.

Le commissaire européen en charge de l'Énergie, Maros Sefcovic, s'est également exprimé, ce jour-là, sur les objectifs climatiques belges de 2020. Selon lui, ils sont toujours atteignables en fournissant des efforts supplémentaires, comme le développement des parcs éoliens et photovoltaïques.

D'après une étude, publiée dans le *Geophysical Research Letters*, le seuil critique du réchauffement climatique de 1,5°C serait atteint entre 2026 et 2031. Le report des objectifs fait particulièrement peur quand on voit les conséquences catastrophiques qui peuvent y être associées.

Madame la ministre, pouvez-vous nous éclairer sur les raisons qui ont poussé le gouvernement belge à reporter les objectifs 2020 à 2030? Malgré le report des objectifs, des mesures concrètes seront-elles prises afin d'éviter d'atteindre le seuil de 1,5°C? Quelles sont les mesures que vous ne comptez pas concrétiser? Quelles sont celles que vous allez renforcer?

Comment allez-vous évaluer annuellement l'impact des mesures?

Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Madame la ministre, quelle ne fut pas notre stupéfaction de lire dans la presse du 5 mai, au lendemain de la visite du vice-président de la Commission européenne, que vous aviez décidé de reporter les ambitions climatiques belges de 10 ans, en les reportant à 2030!

Une fois de plus, vous relativisez et minimisez l'importance des mesures à prendre très rapidement, sous cette législature et sans attendre, pour réduire notre facture climatique.

Sur quelles données scientifiques vous basez-vous pour appuyer votre thèse, qui laisse entendre que les objectifs climatiques peuvent être reportés, ne fût-ce que partiellement?

Pour les médias, c'est comme si vous aviez déjà fait le deuil des objectifs 2020 et que vous passiez à l'étape suivante. Les seuls chiffres plus ou moins clairs que vous donnez concernent 2050. Bien entendu, puisque vous connaissez les risques politiques et financiers encourus, vous démentirez. J'aimerais savoir ce qu'il en est exactement.

Madame la ministre, allez-vous remplir les engagements pris pour 2020 en matière d'énergie et de climat? Si oui, comment? Où en êtes-vous en la matière? Comment faut-il interpréter vos propos, je cite: "Le plus important ce n'est pas de remplir les objectifs 2020 à la virgule près"?

Sur la base de quelles données juridiques vous basez-vous pour appuyer votre thèse, qui laisse entendre que les objectifs climatiques peuvent être reportés ne fût-ce que partiellement? Comment faut-il interpréter vos propos sur la priorité à accorder désormais à la sécurité du cadre juridique alors que le seul acquis de votre législature est d'avoir remis en question le cadre et le calendrier de la sortie du nucléaire définis en 2003?

Marie-Christine Marghem, ministre: Chers collègues, comme d'autres, quelle que soit leur position dans l'organisation institutionnelle, qu'ils soient membres de la majorité ou de l'opposition, parlementaires ou membres de l'exécutif, nous n'avons heureusement pas barre sur la manière dont les journalistes titrent leurs articles. Je ne suis absolument pas d'accord et je l'ai fait immédiatement fait savoir à *L'Echo*. Le titre ne reflète absolument pas le contenu de la discussion que nous avons eue.

Je vais vous expliquer exactement comment les choses se sont passées. On dit: "Maros Sefcovic a insisté, lors de sa rencontre avec les ministres fédéral et régionaux de l'Énergie, sur l'importance d'élaborer au plus tôt le plan national Énergie-Climat 2030. Ce serait le meilleur signal, dit-il, à envoyer aux investisseurs, qui ont besoin d'avoir une vision, une perspective, une stabilité. La Belgique a besoin d'énormément d'investissements d'ici 2030 et 2050."

Ce sont les paroles du vice-président de la Commission européenne. Celui-ci a d'ailleurs proposé aux quatre ministres belges de se faire aider par les experts européens pour y parvenir, non seulement pour boucler l'élaboration du Plan Énergie-Climat mais également pour travailler dans le cadre du Plan national d'investissement lancé par le gouvernement fédéral et ce, en convergence avec le Pacte énergétique et les politiques qui sont lancées dès à présent pour atteindre nos objectifs européens à l'intérieur de cette perspective beaucoup plus grande qui s'étend vers 2030 et 2050, mais tout en réussissant nos objectifs européens sur 2020.

Et que dit Maroš Šefčovič à ce sujet? Il estime que la Belgique n'est, pour l'instant, pas à la traîne. Je cite: "En effet, sept ou huit États membres sont probablement au même niveau d'avancement que la Belgique et certains membres de l'Union européenne trouvent même que la Commission met trop de pression. Mais le temps presse, 2020 est à notre porte et 2030 n'est pas si loin." Et pour reprendre les paroles, ce n'est pas moi qui ai dit: "Je me fais fort de boucler le Pacte énergétique." J'ai dit que notre objectif, notre ligne du temps, notre horizon pour le Pacte énergétique interfédéral, c'était la fin de cette année.

En vérité, j'ai expliqué au vice-président de la Commission européenne que nous étions dans une perspective tendue jusqu'en 2050 avec deux étapes importantes, 2020 et 2030. Dans ces étapes, nous avons décidé, avec les autres niveaux de pouvoir régionaux, d'accomplir un chemin en termes absolus jusqu'en 2020. Chaque entité sait exactement les efforts qu'elle doit accomplir jusqu'en 2020 pour atteindre nos objectifs jusque-là.

Pour moi, ce n'est donc pas de l'histoire ancienne comme s'il fallait jeter quelque chose à la poubelle, en disant: c'est fini, on a d'autres objectifs. C'est de l'histoire ancienne car nous avons déjà pris des accords et que nous sommes sur le chemin de la réalisation de ces accords. En réalité, dans le cadre du Pacte énergétique, du Plan national Énergie-Climat et de nos perspectives jusqu'en 2050, qui sont la diminution de 80 à 95 % des gaz à effet de serre, nous avons à implémenter un grand plan d'investissement, et ce, dans la même perspective que le chemin, en termes absolus, que nous avons convenu d'accomplir jusque 2020. Ce plan d'investissement inciterait les investisseurs parce qu'il serait stable, donnerait une ligne claire et permettrait de trouver des moyens d'investissement dans des partenariats public-privé.

Voilà ce qui est répété de façon quelque peu partiale - je pense en particulier au titre de l'article cité. Il s'agit de la discussion relative au trajet que nous sommes en train d'accomplir jusqu'en 2030, voire 2050. Dans cette optique, le point central à retenir est que le vice-président de la Commission européenne nous a informés qu'il disposait d'experts énergétiques et climatiques qui étaient prêts à aider les nôtres en vue d'exécuter le Pacte énergétique interfédéral ainsi que le Plan national Énergie-Climat.

Je ne dois pas vous rappeler que tout cela est très difficile à mettre en œuvre et que, pour l'instant - ce qui inquiète probablement certaines personnes quant au trajet 2020, mais je tiens à les rassurer -, nous participons à un grand débat national sur la subsidiation des énergies renouvelables. Vous savez que, sur le plan de la conception des trois nouveaux parcs offshore, qui font partie du trajet absolu 2013-2020, qu'accomplit le fédéral conformément à l'accord interfédéral, nous avons eu une discussion relative au développement de l'éolien en mer et au sur-subventionnement. Ce dernier nuit évidemment au pouvoir d'achat des consommateurs et à la compétitivité de nos entreprises et ne permet pas une transition plus efficace vers des modes de production décarbonés. En effet, nous devons atteindre le triple objectif d'une énergie plus propre, en suffisance, et dont l'accès financier doit être décent tant pour les consommateurs que pour les entreprises.

Par conséquent, il convient de ne pas confondre l'arbre et la forêt. Le premier est ce que nous avons déjà conclu - à savoir le trajet 2013-2020 que, tous autant que nous sommes, nous sommes en train de réaliser. L'autre est l'objectif lointain, qui ne doit pas être oublié et qui nécessite bien plus d'efforts – je l'ai déjà dit cent fois. D'un mot, j'avais expliqué que conclure l'accord 2013-2020 avait été aisé parce que nous profitons d'une trajectoire dessinée depuis au moins 2008. En revanche, les trajets 2030 et plus se révèlent beaucoup plus compliqués dans la mesure où les efforts seront beaucoup plus violents. Pour ce faire, nous avons besoin d'un cadre qui donne une direction aux investisseurs - je me répète et ne cesserai de le faire -, lesquels s'inscriront dans cette démarche parce qu'ils s'apercevront que nous projetons de façon pérenne et unidirectionnelle et que les moyens de financement qui s'adjoindront aux leurs pourront être garantis dans cet horizon plus lointain.

Voilà la réponse complète et l'atmosphère qui vous permettent de mieux comprendre la situation, les reflets

qui vous en ont été donnés par la presse avec ses accroches littéraires que l'on connaît et qui sont de nature à dire: "C'est grave, il manque quelque chose, on abandonne les objectifs, au secours!" Ma réponse vous permettra donc de relativiser les titres accrocheurs de la presse.

Marco Van Hees (PTB-GO!): Madame la présidente, je voudrais d'abord demander une précision à la ministre. Ne discutons pas du titre, soit! Il est vrai que les titres constituent souvent une accroche qui doit conduire le lecteur à lire l'article, mais je lis: "Le plus important, ce n'est pas de remplir les objectifs 2020 à la virgule près. C'est de créer un cadre rassurant pour les investisseurs qui nous permettront d'aller vers 2030 et au-delà". Vous ne reniez pas cette phrase?

Marie-Christine Marghem, ministre: Je ne renie pas cette phrase. C'est ce que je viens de dire. Je vais parler crûment. La virgule n'est pas juridique. La virgule, elle est plutôt mathématique, c'est-à-dire que nous avons un trajet à couvrir jusqu'en 2020 et que nous devons être prêts au niveau fédéral avec nos 2 200 MW en Mer du Nord, par le placement des trois derniers parcs offshore dont nous sommes en train de négocier le soutien. On doit faire cela dans un cadre intrabelge, en préservant la compétitivité de nos entreprises et en permettant encore au consommateur de recevoir cette énergie électrique, puisqu'elle est injectée en premier lieu dans le *merit order*, de manière accessible sur le plan financier. C'est quand même clair.

Évidemment, les parcs nous disent, quand on leur parle de diminution du subside, qu'on leur arrache le cœur, le foie, la rate, les poumons! Donc, ce n'est pas une négociation simple. Je veux dire par là que cela mettra le temps que cela mettra, mais on trouvera l'accord permettant de réaliser les trois pôles de ce triangle. Cet accord permettra ensuite aux parcs éoliens de construire leurs installations, etc. qui seront prêtes à un moment donné. La virgule signifie qu'ils peuvent être prêts, à quelques mois près, dans l'épure de temps 2020, un peu plus, un peu moins. Nous devons en effet être prêts pour le 31 décembre 2020, ce n'est donc pas fin 2019 mais toute l'année 2020 écoulée.

Si à quelques mois près, un peu plus sur l'année 2021 ou un peu plus tard en 2020 – c'est ce que représente la virgule –, ils ne sont pas prêts, ce n'est pas grave car nous sommes sur le trajet du lancement d'un projet concret et cela advient. C'est le sens de mes propos. J'entends les questions des journalistes, parce que j'ai dit qu'on n'était pas à l'école primaire: "Ah, et alors, on ne sera pas prêts en 2020?" Je réponds que 2020, c'est aussi le 31 décembre 2020, ce n'est pas le 31 décembre 2019! Ensuite, lorsque l'impulsion aura été donnée et l'accord sur les subsides, la construction des parcs commencera et nous verrons à quelle vitesse ceux-ci se construisent.

N'oubliez pas, monsieur Van Hees, qu'il y a également le MOG! Le MOG est cette prise en mer à laquelle doivent se raccrocher les parcs. Cela signifie que cette installation doit être prête en même temps pour que les parcs puissent s'y raccrocher. S'ils s'y raccrochent, cela leur coûtera moins cher en termes de soutien que s'ils tirent un câble jusqu'à la terre parce que le MOG n'est pas prêt. Je ne veux rien dire de plus!

05.07 **Marco Van Hees** (PTB-GO!): Madame la présidente, je n'ai pas d'autres questions. Je veux simplement indiquer à la ministre que ses réponses ne sont pas de nature à me rassurer. En effet, on parle de virgule mais on est dans le flou. Virgule combien?

Madame la ministre, je pense que vous exprimez des difficultés à appliquer un plan qui fonctionne en matière d'énergies renouvelables alors que, d'un autre côté, vous reculez sur le sujet de l'énergie nucléaire. Vous continuez dans l'incapacité constante en Belgique d'avancer sur les ambitions climatiques. La Belgique m'apparaît payer ses désastres en la matière. On voit le problème en matière de biomasse, d'éolien offshore avec ses prix notamment.

À ce sujet, je fais le lien avec votre phrase disant que l'important est de créer un cadre rassurant pour les investisseurs. C'est ce que vous avez toujours fait: rassurer les investisseurs, leur faire le plus de cadeaux possibles, et c'était déjà le cas pour Electrabel...

05.08 **Marie-Christine Marghem**, ministre: Vous ne voulez pas rassurer les investisseurs en offshore, monsieur Van Hees? Je le leur dirai de votre part!

05.09 Marco Van Hees (PTB-GO!): Vous leur direz! Car c'est ce que démontre le dossier éolien: ils ont reçu des montants astronomiques et, aujourd'hui, on se rend compte que, en Allemagne et ce, sans le moindre subside, ils parviennent à faire ce que la Belgique se montre incapable de faire dans les mêmes

conditions!

Vous avez été dans cette logique, non pas de soigner le consommateur mais l'investisseur. En tout cas, ce recul sur ces objectifs est clair et montre votre incapacité à avoir une réelle transition énergétique.

<u>05.10</u> **Marie-Christine Marghem**, ministre: Je souhaiterais qu'on organise un débat dans cette commission pour discuter de l'offshore de manière concrète. Vous avez l'art de mélanger, de "mélenchonner" l'ensemble des concepts pour en faire une soupe imbuvable qui ne correspond absolument pas à la réalité!

Je peux vous parler de l'exemple allemand, qui est très intéressant. Mais cela pourrait faire l'objet d'un débat ultérieur.

La **présidente**: Madame la ministre, je vais jouer maintenant le rôle de présidente désagréable. Nous sommes dans le cadre des guestions orales et nous n'allons pas continuer à développer les échanges.

05.11 **Marco Van Hees** (PTB-GO!): Mais comme j'ai quand même le dernier mot, j'accepte l'invitation de la ministre.

Madame la présidente, vous êtes d'accord de l'organiser?

La **présidente**: Monsieur Van Hees, je vais quand même terminer ma phrase et, ensuite, le dernier mot reviendra comme toujours au parlementaire.

Le mélange de compétences Mer du Nord et Énergie concernant l'éolien offshore peut effectivement faire partie d'un débat que nous pouvons avoir de manière plus approfondie, mais il est toujours difficile de combiner les sujets. Ici, nous ne discutons que dans le cadre de la compétence Mer du Nord et non de la compétence énergétique. Vous pourrez poursuivre certains débats mais en commission Économie, et pas forcément ici.

05.12 Marco Van Hees (PTB-GO!): Cela va bien.

<u>05.13</u> **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Madame la présidente, je ne suis pas d'accord avec notre collègue Van Hees car la ministre a rassuré un investisseur, Electrabel. Les autres sont en attente de clarté dans le cadre du Pacte énergétique qui aurait dû être décidé. Si nous suivons ce que le gouvernement a dit en 2015 et qui est maintenant dans une phase de discussions avec les différents opérateurs, je peux partager le principe du besoin d'une clarté et d'une visibilité. Le problème est qu'ici on a remis en question des points qui étaient clairs dans la loi de 2003, non pas pour les investisseurs mais pour un investisseur.

Ensuite, madame la ministre, j'ai un peu l'impression que la longueur de votre réponse est inversement proportionnelle à la clarté des engagements chiffrés, et surtout de leur respect. En effet, vous dites qu'on n'est pas à quelques mois près mais l'Europe a fixé une date bien précise. C'est vrai, vous l'avez rappelé, ce n'est pas le 31 décembre 2019, c'est le 31 décembre 2020.

Ce volet-là est juste. Mais, à partir des mois de janvier, février, mars 2021, il ne sera plus question de respect et vous serez sanctionnable. Et il n'y a pas de report de l'un sur l'autre.

J'entends bien que des décisions peuvent être intéressantes pour l'après 2020, décisions qui impacteront plus positivement encore les années 2020 à 2030. Mais toujours est-il que vous serez évaluée sur la situation au 31 décembre 2020.

Ce faisant, selon moi, – nous reviendrons sur la question en commission de l'Économie – vous ne serez pas en mesure d'atteindre vos objectifs, ce pas uniquement en raison des difficultés qui se posent actuellement au niveau de l'éolien *offshore*.

Madame la ministre, je souhaiterais que vous présentiez en commission de l'Économie des chiffres précis quant à l'état de la situation et de la situation projetée en fonction des différents projets qui sont déjà envisagés d'ici le 31 décembre 2020

05.14 **Muriel Gerkens** (Ecolo-Groen): Je voudrais intervenir dans le cadre des répliques, en ayant en tête la préoccupation de cette commission qui est la dimension climatique et donc la diminution des émissions.

Madame la ministre, je peux partager une manière d'organiser la politique suivant laquelle, au-delà des obligations, des objectifs à rencontrer pour le 31 décembre 2020, il faut s'inscrire dans une perspective plus longue en sachant que les efforts à fournir seront encore plus importants pour atteindre la diminution des émissions. Mais cela n'est tenable que si on est bien précis quant aux mesures qui seront réellement concrétisées, notamment dans le cadre de l'échéance de 2020.

Au regard de votre réponse, dois-je comprendre qu'aucune des mesures concrètes envisagées dans l'accord pour atteindre les objectifs pour 2020 ne sera supprimée, qu'elles seront toutes concrétisées et qu'elles feront l'objet d'une évaluation régulière?

05.15 Marie-Christine Marghem, ministre: C'est exactement cela.

05.16 **Muriel Gerkens** (Ecolo-Groen): La dimension énergétique des politiques fera l'objet de discussions en commission de l'Économie.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

La **présidente**: Chers collègues, avant de passer la parole à M. Nollet qui a déposé toute une série de questions, me permettez-vous de passer au point 16 de notre agenda et aux questions jointes n° 18430 de M. Senesael et n° 18472 de Mme Dedry en donnant directement la parole à Mme Dedry puisque M. Senesael ne peut être présent aujourd'hui? (Assentiment)

06 Questions jointes de

- M. Daniel Senesael à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "le Plan Abeilles 2017-2019" (n° 18430)
- Mme Anne Dedry à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "le Plan Abeilles du gouvernement fédéral 2017-2019" (n° 18472)

06 Samengevoegde vragen van

- de heer Daniel Senesael aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "het Bijenplan 2017-2019" (nr. 18430)
- mevrouw Anne Dedry aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "het federaal Bijenplan 2017-2019" (nr. 18472)

06.01 **Anne Dedry** (Ecolo-Groen): Mevrouw de voorzitter, mevrouw de minister, tijdens een nationaal colloquium werd een nieuw federaal Bijenplan voor 2017-2019 voorgesteld aan de betrokken sectoren.

Ik zal niet de acht voornaamste punten van het plan herhalen, die zijn opgenomen in mijn ingediende vraag, want u kent ze beter dan ik. Het is een heel belangrijk plan dat een aantal goede elementen inhoudt.

Ondertussen is er op Europees niveau een leemte in de wetgeving gevonden met betrekking tot de gebannen stoffen van de familie van de neonicotinoïden. Dertien Europese lidstaten hebben de voorbije maanden en jaren, ondanks het moratorium, de toelating gekregen om verboden stoffen te gebruiken. Door deze leemte worden gewassen op het Europees continent bespoten en worden zaden behandeld met verboden neonicotinoïden, vervaardigd door de chemiereuzen Bayer en Syngenta. Ook het product Fipronil, een bijzonder schadelijk pesticide, wordt nog geproduceerd door het Duitse megaconcern BASF.

Mevrouw de minister, in welke budgettaire middelen voorziet u om de acht elementen van het nieuw federaal Bijenplan te verwezenlijken? Met welke partners werkt u samen om de doelstellingen uit dit plan waar te maken?

Welke onderzoeksprojecten en bewakingsprogramma's zijn lopende of zullen worden opgestart naast deze die er nu al zijn? Staat er een evaluatie op de agenda?

Stoffen uit de familie van de neonicotinoïden en andere pesticiden zoals Fipronil zijn bijzonder schadelijk voor insecten in het algemeen en bestuivers in het bijzonder. Zal de regering het gebruik van deze stoffen in België definitief verbieden? Welke houding neemt België aan tegenover de Europese Commissie en tegenover de lidstaten die een loopje nemen met de ban op neonicotinoïden en insecticiden?

Er is ook nog een probleem met de reglementering inzake distels op landbouwgrond. Bent u ter zake zinnens iets te ondernemen?

<u>06.02</u> Minister **Marie-Christine Marghem**: Mevrouw de voorzitter, mevrouw Dedry, spijtig genoeg heb ik een Franstalig antwoord gekregen. Wij zullen onze administratie vragen om de tekst voor u te vertalen. Ik zal u nu in het Frans antwoorden.

Le plan est le résultat d'une rédaction conjointe des administrations fédérales membres de la *task force*: l'Agence fédérale pour les Médicaments, l'Agence fédérale de la Sécurité de la Chaîne alimentaire et le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

Ce plan s'est également nourri de la concertation avec les fédérations apicoles, les syndicats vétérinaires et les membres du groupe de travail Abeilles. Naturellement, les trois ministres concernés, Mme De Block, M. Borsus et moi-même, y avons également travaillé.

La mise en œuvre de ce plan et son suivi seront assurés par la *task force* en concertation avec les différentes parties prenantes concernées par les actions, en particulier les fédérations apicoles, les syndicats vétérinaires et les membres du groupe de travail. Pour rappel, ce groupe de travail rassemble les administrations régionales, les associations et les experts scientifiques concernés par la pollinisation.

Ce plan comprend huit volets. Premièrement, améliorer la disponibilité des produits vétérinaires nécessaires aux soins apicoles et renforcer le rôle des vétérinaires dans la gestion de la santé des abeilles domestiques. Deuxièmement, développer des outils pour améliorer la lutte contre les maladies apicoles. Troisièmement, établir un *monitoring* de la mortalité des abeilles domestiques et améliorer la compréhension des causes présumées de cette mortalité. Quatrièmement, identifier, évaluer et gérer les risques liés aux produits phytopharmaceutiques. Cinquièmement, prévenir les risques liés à l'introduction d'espèces invasives ou aux échanges commerciaux d'abeilles. Sixièmement, réviser la lutte obligatoire contre les chardons nuisibles à l'activité agricole. Septièmement, sensibiliser et encourager les gestes en faveur des pollinisateurs. Huitièmement, renforcer la concertation et la cohérence nationales.

Il y a quatre ambitions qui guident ces huit volets: aider les apiculteurs, mieux comprendre les racines du problème et mieux maîtriser les risques en mobilisant tous les acteurs.

Ce plan prévoit des actions jusqu'à la fin de cette législature et certaines continueront, espérons-nous, après cette période. Il s'agit d'un investissement important sur une courte période afin d'avancer rapidement sur cette problématique essentielle.

Un bilan de chacune de ces actions sera dressé en temps opportun.

Deux cents apiculteurs participent au programme "HealthyBee". Bien d'autres encore seront impliqués dans des projets de recherche, parmi lesquels l'étude sur l'identification des effets des produits chimiques sur la mortalité des abeilles – dont le déroulement est prévu jusqu'en 2020.

La guidance "vétérinaire abeilles" a été adoptée tout récemment. La vision des apiculteurs ne pourra être évaluée que dans les mois à venir, en raison du caractère récent du projet.

Dans le budget total du plan, qui accompagne cette politique, outre les ressources humaines de nos administrations, on peut inclure le budget de chacun des cinq projets de recherche prévus dans le plan.

Le premier, appelé "Bee Best Check", a pour objectif l'identification des marqueurs moléculaires de la tolérance et résistance au varroa - vous savez que la varroase est causée par ce parasite chez les abeilles qui produisent du miel – au moyen d'un test de tolérance phénotypique au varroa. Pour ce projet prévu jusqu'à l'année prochaine, le budget s'élève à 200 000 euros.

Vient ensuite "VARRESIST", dont le but est d'identifier les marqueurs moléculaires de la tolérance et résistance au varroa chez les abeilles mellifères grâce à un test semblable. Pour ce faire, 400 000 euros ont été alloués. Le projet prendra fin au premier semestre 2018.

Le troisième, "BEESYN", consiste en une étude d'identification de l'impact des produits chimiques sur la mortalité des abeilles domestiques en Belgique, qui tient compte des interactions de ces produits avec les

autres causes potentielles de mortalité. Le budget investi est de l'ordre de 400 000 euros. Ce projet sera lancé cet été pour aboutir en 2020.

Puis, "ViroBee" examine le virome des abeilles et de nouvelles méthodes de détection de celui-ci. Le budget s'élève à 248 000 euros. L'aboutissement du projet est programmé pour la fin 2018.

Enfin, "Apirisk" étudie de façon plus approfondie l'introduction d'agents pathogènes par le pollen, les abeilles et les produits issus de l'apiculture et identifie les risques, aux fins de protéger la plante et le pollinisateur.

Le budget en cours pour l'instant est de 350 000 euros; il sera finalisé début 2019. Toutes ces recherches seront examinées au fur et à mesure de leur avancement par la *task force* qui est spécialement dédiée à cela dans le processus.

En ce qui concerne les néonicotinoïdes sur lesquels vous posez souvent des questions, le plan prévoit qu'au niveau belge, une évaluation des conclusions de 2015 par le FSA réalisée par le Service produits phytopharmaceutiques et engrais sera présentée prochainement au Comité d'agréation des pesticides. Si nécessaire et sur la base de ces informations scientifiques, de nouveaux retraits de produits néonicotinoïdes seront proposés sans attendre une décision européenne.

Donc, on va essayer d'être plus ambitieux et plus opérationnels. Cette analyse se fera en tenant compte du principe de précaution, comme prescrit par le règlement européen 1107/2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques. Toutes les substances doivent être évaluées de la même façon en appliquant cette méthodologie. On ne peut bien entendu pas anticiper les résultats de l'évaluation. Donc, si j'ai des résultats ou dès que j'en ai, je vous les communiquerai mais je ne sais pas vous dire ce qu'il en est pour l'instant.

En ce qui concerne la législation relative à la lutte contre les chardons nuisibles, elle sera révisée en tenant compte de divers avis scientifiques dont l'avis du Comité scientifique de l'AFSCA du 13 janvier 2017 et aussi des contributions d'experts en pollinisation du groupe de travail abeilles. Pour plus de précisions sur ces deux dossiers, je vous invite bien entendu à vous adresser directement au ministre Borsus qui est compétent pour toutes ces matières. Il complètera ce que je vous ai déjà donné avec beaucoup de détails. Donc, vous avez déjà une bonne approche puisque j'ai évidemment demandé à ce ministre, les éléments qui me permettent de vous répondre déjà sur ses compétences.

La **présidente**: Merci, madame la ministre. La question a déjà été posée au ministre Borsus sur les chardons. Dès qu'il vient, il devra répondre.

06.03 Anne Dedry (Ecolo-Groen): Mevrouw de minister, ik dank u voor uw uitgebreide antwoord.

Wij zullen hier verder op werken in de commissie want wij hebben inderdaad een voorstel klaarliggen omtrent neonicotinoïden. Ik hoor u graag zeggen dat u ambitieuzer wil zijn. Ik hoor u ook graag het voorzorgsprincipe aanhalen. Ik hoop dat wij nu op goede weg zijn.

La **présidente**: Madame la ministre, pour ce qui est de l'étude notamment sur l'impact des substances chimiques, de quelle manière a-t-elle été élaborée? A-t-on déterminé la manière de procéder et ce qu'il fallait examiner avec les apiculteurs? Depuis vingt ans, il existe des études de l'impact de toute une série de facteurs (pollens, matériel génétique, etc.) sur la santé des abeilles. À chaque fois, les méthodes utilisées pour évaluer l'impact ont été critiquées et il est apparu que des éléments n'avaient pas été pris en compte.

Vous avez dit que les apiculteurs seraient concernés, que les résultats leur seraient communiqués et qu'il y en aurait une évaluation. Dès lors, j'aurais voulu savoir si la méthode avait été élaborée avec eux aussi.

Marie-Christine Marghem, ministre: Je ne peux pas vous répondre précisément. Je comprends que votre préoccupation, c'est de savoir si, au départ, les méthodologies des études ont été bâties sur l'expérience des apiculteurs. Je ne peux vous le dire précisément. Je poserai la question. Mais, comme je l'ai dit à deux reprises dans ma réponse, à tous les stades de l'élaboration du Plan, on a largement associé les apiculteurs, dont 200 participent au programme HealthyBee. Il est donc possible qu'il y ait eu des connexions de travail avec les experts qui ont bâti la méthodologie des études. Je vais donc me renseigner.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

La **présidente**: Les questions n^{os} 17538, 18298 et 18299 de M. Calvo sont transformées en questions écrites.

- 07 Question de M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "le débat initié sur la taxe carbone" (n° 16601)
- 07 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "het recent gestarte debat over de koolstofheffing" (nr. 16601)

Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Madame la ministre, à peine avez-vous ouvert le débat sur l'introduction d'une taxe carbone en Belgique que votre "camarade" Clarinval - j'ignore si le terme convient - a jugé nécessaire de faire connaître son opposition radicale à votre projet.

Le journaliste de *La Libre* l'interrogeait pourtant en intégrant vos propos quant à la possibilité d'envisager cette taxe dans le cadre d'un *tax shift* environnemental. Prudence! À cela aussi, notre collègue s'oppose frontalement dans son interview. Qui plus est, il critique votre méthode, considérant que, lors de l'ouverture des discussions, vous n'aviez quasi invité que des associations favorables à la taxe.

Pourriez-vous préciser ce qu'il en est sur ce point organisationnel? Plus globalement, j'aimerais savoir si vous maintenez votre position antérieure ou si cette prise de position vous oblige à revoir votre projet. Bref, convenez-vous qu'une fois de plus, notre collègue a réagi à tout le moins inutilement et prématurément, ou bien trouvez-vous qu'il a eu raison dans sa critique ferme et définitive?

Le **président**: Être ministre est parfois un dur métier, et je le reconnais.

07.02 **Marie-Christine Marghem**, ministre: Madame la présidente, ma réponse à cette question sera à la hauteur de l'implication et des inflexions de voix de mon "camarade" Nollet. J'ai d'ailleurs déjà eu l'occasion de répondre à cette question en sous-commission Climat.

<u>07.03</u> **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Je me suis expliqué de cela avec les services. En effet, le rapport n'est pas le même, évidemment. Par ailleurs, il n'est pas encore disponible.

Marie-Christine Marghem, ministre: C'est vraiment dommage, mais vous avez une excellente mémoire, et vous vous êtes bien souvenu de ce que je vous avais dit. Je vais vous répondre à nouveau. L'objectif même d'un débat, par hypothèse, comme vous le savez, est de confronter des avis parfois différents. Lancer des débats quand on sait d'avance que tout le monde va dire la même chose n'aurait précisément aucun intérêt. J'ai fait en sorte, en particulier dans ce débat, de rassembler largement toutes les opinions, comme je vous l'avais dit à l'époque, pour qu'il s'agisse d'un véritable débat national sur la question du *carbon pricing*.

Parmi les intervenants, il y a des administrations, des entreprises, des ONG, des associations, des politiques et des experts, qui sont conviés depuis le début à travailler sur cette question. Nous ne sommes pas, loin s'en faut, dans un débat à sens unique. Je crois que c'est ce que craint notre camarade. D'ailleurs, vous lui direz vous-même combien vous avez trouvé son intervention inutile, puisque c'est ce que vous avez prétendu ici. Je suppose que vous n'êtes pas loin l'un de l'autre. Vous aurez l'occasion de le lui dire.

Toutes les personnes participent à ce débat que j'ai ouvert au début de l'année. J'étais assez impressionnée de voir combien l'assistance était nombreuse et diversifiée. Je porte mes espoirs sur cette diversité pour aboutir à des conclusions très riches. Je les ai remerciées d'y participer et d'y apporter leur contribution. Croyez bien que je savais à l'avance que notre collègue M. Clarinval exprimerait son point de vue, ce qui est bien la moindre des choses. Il est évidemment, comme tout un chacun, apte à participer à ce débat, et je le souhaite.

Après l'événement d'ouverture, un premier *workshop* transversal a eu lieu ce 5 mai et a réuni une cinquantaine de personnes issues de tous les secteurs de la société, comme au début. L'engouement se poursuit. Les échanges ont été variés et ont permis de mieux cerner les impacts d'un signal-prix sur le carbone, notamment sur les personnes les plus précarisées, sur la cohérence avec les politiques régionales et sur les différents secteurs concernés.

J'attache une attention particulière à ce que les mesures éventuelles en matière de tarification du carbone soient cohérentes avec les mesures contre les polluants atmosphériques.

Nous passerons désormais aux différents groupes de travail thématiques selon les secteurs: transport, agriculture, bâtiment et autres, ce qui nous permettra de mieux affiner les enjeux pour chacun de ces secteurs spécifiques. Je ne dois pas vous rappeler que ces secteurs non ETS sont une part importante de nos émissions de gaz à effet de serre et ne sont pas couverts par le marché européen. Vous l'avez déjà dit à plusieurs reprises, et moi aussi.

Si nous souhaitons atteindre notre objectif d'être une société bas carbone d'ici 2050, il convient donc d'assurer une transition énergétique dans ces secteurs aussi. Le signal-prix est un des moyens, mais pas le seul. Il viendrait compléter les politiques et mesures fédérales et régionales. Je dis et je redis que, pour moi, même si on pense directement au signal-prix, ce n'est pas le seul moyen envisageable. Je considérais les choses dans un contexte plus global de *tax shift* environnemental.

Selon moi, la dynamique est la bonne: elle va amener énormément de richesse et de contenu dans ce débat. Je suis confiante en notre capacité à dégager collectivement, dans la cour de récréation des petits camarades, des mesures nécessaires et importantes pour ces secteurs dans notre vie quotidienne. Je vous remercie.

07.05 **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Madame la ministre, je ferai savoir au "camarade" Clarinval que son intervention était inutile.

- 07.06 Marie-Christine Marghem, ministre: Ce n'est pas moi qui le dit, c'est vous!
- 07.07 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Qu'avez-vous donc dit?
- 07.08 **Marie-Christine Marghem**, ministre: C'est vous qui parlez d'inutilité alors que je considère son intervention utile.

<u>07.09</u> **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Je ferai donc savoir à M. Clarinval qu'il était utile de dire que la méthode était mal choisie et que le débat était inutile, puisque ce sont ses propos. Chacun comprendra les difficultés qui sont les vôtres à ce sujet.

Plus important, sur le fond, lorsque vous évoquez des alternatives, vous dites que ce n'est pas seulement de la valorisation financière, et donc pas uniquement la taxe qui peut être envisagée. Avez-vous deux ou trois idées à nous communiquer?

<u>07.10</u> **Marie-Christine Marghem**, ministre: Pas encore! Je vous l'ai déjà dit et je vous le répète: j'attends que les travaux avancent. Vous avez constaté que des groupes de travail ont été constitués et il faut donc revenir vers moi dans plusieurs mois.

L'incident est clos. Het incident is gesloten.

- Question de M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "les politiques énergétiques mises en oeuvre au fédéral" (n° 17741)
- 08 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de federale energiebeleidsmaatregelen" (nr. 17741)

08.01 **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Madame la ministre, l'accord de coopération relatif au partage des objectifs belges Énergie et Climat pour la période 2013-2020 définit dans son article 9, alinéa 2, l'engagement fédéral à mettre en œuvre de nouvelles politiques et mesures. Ce n'est pas sans lien avec le débat que nous avons eu par la suite mais cette question a été déposée avant. Voilà pourquoi elle arrive maintenant.

Je cite l'article 9: "Pour la période de mise en conformité, l'État fédéral s'engage à adopter et mettre en œuvre de nouvelles politiques et mesures internes qui engendrent une réduction supplémentaire des

émissions d'au moins 7 000 kilotonnes équivalent CO_2 pour la période 2016 à 2020 incluse, conformément au caractère linéaire de l'effort régional visant à réduire les émissions; l'État fédéral identifie les politiques et les mesures supplémentaires et la réduction d'émissions réalisée est calculée conformément à une méthodologie approuvée au préalable par la commission nationale Climat, au plus tard le 31 décembre 2016; l'État fédéral mettra tout en oeuvre pour atteindre le résultat visé".

Cette date du 31 décembre 2016 est largement dépassée. Je vous ai interrogée en février pour connaître non seulement cette méthodologie mais surtout les politiques énergétiques et mesures supplémentaires - ainsi que la réduction d'émissions à chaque fois associée - identifiées et adoptées par le fédéral. Dans votre réponse, vous me précisiez que le travail préparatoire relatif à l'identification et à l'évaluation de l'impact de ces nouvelles politiques et mesures était encore en cours, qu'un set de politiques et mesures fédérales susceptibles de contribuer à la réalisation de cet objectif a été soumis et discuté en IKW.

Vous me suggériez de vous revenir dans deux mois, ce que je fais à présent. Pouvez-vous désormais enfin nous faire connaître non seulement cette méthodologie mais surtout les politiques énergétiques et mesures supplémentaires - ainsi que la réduction d'émissions à chaque fois associée - identifiées et adoptées par le fédéral en traduction de son engagement?

Marie-Christine Marghem, ministre: Afin d'honorer les engagements de l'État fédéral dans l'accord de coopération sur le *burden sharing*, un set de six nouvelles politiques et mesures a été identifié visant à réduire l'émission de gaz à effet de serre d'au moins 7 kilotonnes équivalent CO₂ au cours de la période 2016-2020. Ces mesures concernent le domaine de la politique de produits et des transports. Pour chacune des mesures identifiées, des méthodologies ont été développées afin d'évaluer l'impact en termes de réduction d'émission de gaz à effet de serre de ces politiques. Le résultat de ce travail a été transmis le 16 février 2017 à la commission nationale Climat en vue de faire approuver ces méthodologies par la commission, comme le prévoit l'accord de coopération.

Je vous épargne la description technique des six méthodes d'évaluation proposées, mais je puis vous donner dès à présent un aperçu des effets de ces mesures en termes de réduction d'émissions.

Premièrement, la mise en place de l'allocation "mobilité positive" via l'établissement d'un cadre permettant aux travailleurs dont le paquet salarial prévoit une voiture de société, avec ou sans carte essence, d'opter – moyennant l'accord de leur employeur – pour la conversion de ce véhicule et le cas échéant, de la carte essence en un budget de mobilité ou en une augmentation du salaire net qui engendrerait une réduction des émissions estimée à 54,3 kilotonnes équivalents CO₂ sur la période 2016-2020.

Deuxièmement, la promotion de l'utilisation des vélos à assistance électrique engendrerait une réduction des émissions estimée à 10,4 kilotonnes équivalents CO_2 , toujours pour la même période. Cette promotion se fera en assimilant fiscalement le vélo à assistance électrique, limité à 45 km/h, à un vélo normal, tant pour la déductibilité fiscale de 22 cents/km pour le trajet domicile-lieu de travail que pour le taux d'amortissement de 120 % à l'achat de vélos électriques d'entreprise.

Troisièmement, la diminution de l'énergie traction - donc, lorsque la motrice conduit au moyen de l'électricité - de la SNCB aurait pour effet de réduire, au cours de la même période, les émissions de 3,9 kilotonnes équivalents CO_2 . Cette baisse de la consommation énergétique de traction sera obtenue grâce à différentes mesures, telle que l'augmentation du taux d'occupation des trains, la diminution des pertes d'énergie des trains à l'arrêt, la mise en service de matériels roulants plus performants d'un point de vue énergétique et d'autres mesures dont il vous sera loisible de prendre connaissance auprès de mon collèque Bellot.

S'agissant de l'énergie hors-traction - fonctionnant sans électricité -, la baisse de la consommation d'énergie entraînerait une réduction des émissions de l'ordre de 10,1 kilotonnes équivalents CO₂. Cette diminution de la consommation énergétique sera obtenue via la poursuite du renouvellement des installations de chauffage dans les bâtiments, la mise en service d'ateliers en remplacement des vieux ateliers moins performants d'un point de vue énergétique, la rénovation des bâtiments (isolation, châssis, etc.).

Quatrièmement, le nouveau régime des droits d'accises essence et diesel - visant à rapprocher les taux d'accises de l'essence et du diesel, mis en oeuvre par l'arrêté royal du 26 octobre 2015 et la loi du 27 juin 2016 - engendrerait une réduction des émissions estimée à 184 kilotonnes équivalents CO₂.

Cinquièmement, la réduction de la consommation de combustibles fossiles, issue de la mise en œuvre de la directive Ecodesign pour les catégories d'appareils ayant un impact sur le secteur non ETS (chauffe-eau, dispositifs de chauffage décentralisé, chaudières à combustible solide, foyers ouverts et fermés au gaz, dispositifs de chauffage décentralisé à tubes radiants et radiants lumineux, appareils de chauffage à air au gaz, unités de ventilation résidentielles et non résidentielles avec récupération de chaleur, fours au gaz et plans de cuisson) engendrerait une réduction des émissions estimée à 10 487 kilotonnes d'équivalents CO₂.

Enfin, la mise en œuvre du règlement sur les gaz à effets de serre fluorés (règlement 517/2014) engendrerait une réduction des émissions estimée à 4 129 kilotonnes d'équivalents CO₂; ce règlement agit sur plusieurs axes tels que la prévention en assurant la limitation ou l'interdiction de mise sur le marché de gaz et d'équipements, la lutte contre les émissions durant la vie de l'équipement via la formation et la certification des acteurs des secteurs concernés et l'obligation de récupération en fin de vie, l'étiquetage mais aussi la promotion des solutions alternatives.

Ainsi, si on comptabilise l'impact de ces six nouvelles politiques et mesures fédérales, on atteint, sous réserve de l'approbation, par la Commission nationale Climat (CNC), des méthodologies développées, comme je l'ai dit, une réduction des émissions évaluée à 14 879 kilotonnes d'équivalents CO₂ sur la période 2016-2020, soit près du double du minimum requis dans l'accord de coopération.

<u>08.03</u> **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse. Vu l'heure et la densité de votre réponse, je prendrai le temps de l'analyser avant d'éventuellement vous relancer.

L'incident est clos. Het incident is gesloten.

- 09 Question de M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "la participation de la Belgique au NDC Partnership" (n° 17746)
- 09 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de Belgische deelname aan het NDC Partnership" (nr. 17746)

<u>09.01</u> **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Madame la présidente, madame la ministre, le NDC Partnership, partenariat initié par l'Allemagne et lancé pendant la COP 22, rassemble plus de 30 pays dont l'Union européenne et au moins neuf institutions internationales. Ce partenariat a pour but de développer des outils d'information et d'échanger de bonnes pratiques entre partenaires, de fournir une assistance technique et de renforcer les capacités pour la mise en œuvre des objectifs ainsi que de faciliter l'accès à l'aide financière à cet effet.

En réponse à une question écrite sur le sujet, vous me précisiez que: "C'est une initiative extrêmement intéressante et importante et j'examine en ce moment, avec mon administration, comment la Belgique peut y participer."

Lors de la commission du 8 février dernier, j'avais voulu savoir quelle conclusion vous tiriez de cet examen et si la Belgique pouvait effectivement participer à cette initiative. Vous me répondiez que le NDC Partnership impliquait une étroite collaboration et plus de synergies entre les services Climat et ceux en charge de la Coopération au développement et que vous alliez contacter à cet égard votre collègue en charge de la Coopération afin de solliciter son soutien. J'aimerais savoir ce qu'a donné ce contact.

Vous nous informiez également avoir demandé aux initiateurs les modalités concrètes pour adhérer au partenariat.

J'aimerais dès lors définitivement savoir ce qu'il en est: la Belgique va-t-elle enfin officiellement devenir membre de ce partenariat que vous avez qualifié d'initiative extrêmement intéressante et importante?

09.02 Marie-Christine Marghem, ministre: Madame la présidente, cher collègue, je vous remercie pour votre intérêt pour le suivi de l'adhésion de la Belgique au NDC Partnership. J'ai le plaisir de vous annoncer que le dossier progresse. Bonne nouvelle!

Les modalités d'adhésion sont simples. Une notification signée au niveau des directeurs généraux des

administrations en charge de la Politique climatique et des Finances ou de la Planification suffit. Pour les pays développés, il s'agit plutôt d'une notification par les administrations en charge de la Politique climatique et de la Coopération au développement. Par cette double signature, le NDC Partnership veut stimuler une approche gouvernementale globale. La participation à ce programme est gratuite. La seule condition est l'adhésion à neuf principes de base que je vous communiquerai.

Le directeur général de la DG Environnement du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement a sollicité le soutien de la Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire pour la participation de la Belgique à ce partenariat, en lui demandant de cosigner une lettre adressée au co-président du NDC Partnership, Son Excellence Hakima El Haite, ministre marocaine déléguée en charge de l'Environnement du ministre de l'Énergie, des Mines, de l'Eau, de l'Environnement du Maroc et Son Excellence Thomas Silberhorn, secrétaire d'État parlementaire, ministre fédéral de la Coopération économique et du Développement de l'Allemagne.

Le Service fédéral Changements climatiques se chargera de la coordination au niveau belge et fera le relais vers le NDC Partnership.

L'initiative de soutien au NDC, prise par mes soins et complémentaire aux actions internationales belges, rentre parfaitement dans le cadre de ce partenariat. Nous le notifierons officiellement quand nous en serons membres.

J'ai le plaisir de vous informer que cette initiative a déjà rencontré un large succès. Nous avons reçu 47 demandes émanant de 21 pays. Le comité de sélection a retenu quatre projets qui bénéficieront de notre soutien. Avec deux pays, à savoir le Rwanda et le Cameroun, nous travaillerons à la mise en place de leur système national pour les inventaires de gaz à effet de serre. Nous soutiendrons également deux autres pays, à savoir le Burundi et la Côte d'Ivoire, dans leurs efforts visant à intégrer les changements climatiques et la contribution des services écosystémiques dans le planning sectoriel aux niveaux national et local.

Les discussions sur les modalités précises de ces collaborations sont encore en cours avec les partenaires. Après signature des protocoles d'accord, vous pourrez trouver plus d'informations sur ces projets sur le site du Service Changements climatiques. Par ailleurs, je compte lancer un deuxième appel à projets en 2018.

<u>09.03</u> **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Madame la ministre, c'est simple, cela avance, mais on n'y est pas encore totalement. Je retiens l'aspect positif et je verrai si je dois revenir vers vous pour vérifier que tout est définitivement bien scellé.

L'incident est clos. Het incident is gesloten.

- 10 Question de M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "la participation de la Belgique aux réflexions en cours en matière de réfugiés climatiques" (n° 17747)
- 10 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de Belgische deelname aan de lopende denkoefening over klimaatvluchtelingen" (nr. 17747)

Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Madame la ministre, lors de notre échange précédent sur le sujet, vous avez montré votre attention aux travaux en cours en matière de réfugiés climatiques, notamment dans le cadre de l'approche pragmatique qui semble prendre le pas aux Nations unies sur la perspective d'un statut de réfugié climatique.

Puis-je vous demander de refaire un topo de la situation et plus concrètement sur les implications de la Belgique dans ces réflexions extrêmement importantes à mes yeux également? Je crois qu'on partage la même réflexion sur ce volet.

Quels experts belges sont impliqués dans ces débats et à quel niveau? Avez-vous entrepris ou allez-vous entreprendre une démarche pour qu'un expert belge soit intégré à la task force displacement de l'UNFCCC?

L'Université de Liège inaugurait, en novembre dernier, un centre d'observation et de recherche sur les migrations environnementales. Quelles collaborations avez-vous pu ou bien pensez-vous établir avec ce

centre? Liège, c'est important, madame la présidente. On ne dira pas le contraire!

Quelles implications de ce centre de recherche quasi unique au monde avez-vous proposées ou pensezvous proposer dans les différentes instances internationales où le sujet est débattu?

Bref, vous le sentez, je cherche une piste pour, tout en tenant compte de vos dernières remarques formulées, rendre la Belgique malgré tout présente et actrice sur la scène internationale, peut-être pas pour avoir le statut de réfugié puisque vous me disiez que cela est difficile, mais, en tout cas, pour faire avancer la problématique avec les gens qui, chez nous, sont à la pointe de la réflexion à Liège en la matière.

10.02 Marie-Christine Marghem, ministre: Chers collègues, lors de la COP 21 à Paris, le Comité exécutif (que j'appellerai en abrégé EXCOM) du mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices a été invité à créer une *task force* qui concerne le déplacement de personnes. L'objectif de cette *task force* est de formuler des recommandations pour une approche intégrée afin de prévenir, limiter et prendre en charge les déplacements liés aux impacts du changement climatique.

En septembre 2016, l'EXCOM a finalisé le cahier des charges de cette *task force*. Sa composition a été approuvée en mars 2017. Elle comprend au total quatorze membres: huit experts en matière de migration travaillant pour des organisations et ONG internationales pertinentes, un représentant du Comité d'adaptation, un représentant du groupe d'experts des pays les moins avancés et quatre membres du WIM, le Comité exécutif du mécanisme international de Varsovie que je viens de citer.

La première réunion se tiendra ce mois-ci. Cette *task force* fera rapport fin d'année à la COP23 et devrait achever son mandat lors de la COP24, en décembre 2018. Par ailleurs, le nouveau plan quinquennal d'action du Comité exécutif du mécanisme international de Varsovie a été récemment approuvé lors de la COP22 à Marrakech. Il reprend un domaine d'action stratégique portant sur la migration, mécanisme de Varsovie et de la *task force* a été limité. Malheureusement, aucun expert belge ne siège pour l'instant dans ces organes. Cependant, les activités respectives de ces instances sont suivies de près par mon administration. En outre, les recommandations de la *task force* seront délivrées lors de la COP24, en 2018, où les partis les étudieront et en débattront de facon approfondie.

Bien sûr, il faudrait essayer de travailler en amont de ce processus et de l'influencer le plus possible, d'autant plus que nous possédons l'expertise, mais enfin, les faits sont là: nous ne sommes pas repris comme experts. Je suis néanmoins convaincue que la communauté scientifique peut apporter, grâce aux contacts qu'elle entretient en son sein, une contribution importante au débat sur les migrations climatiques. Le centre d'observation et de recherche sur les migrations environnementales, récemment inauguré à l'Université de Liège, que j'ai fréquentée également, madame la présidente, contribuera sans aucun doute à alimenter les réflexions sur ce sujet. Le programme fédéral de recherche BRAIN-be, coordonné par l'Université de Liège, apporte d'ailleurs son soutien financier à un projet, débutant prochainement, visant à analyser de quelle manière les migrations peuvent contribuer à l'adaptation aux changements climatiques.

Les migrations climatiques touchant à divers domaines politiques, il est essentiel d'organiser d'abord une consultation interne à ce sujet. Ainsi, suite à la résolution adoptée à la Chambre, le 26 novembre 2015, sur les priorités de la Belgique lors de la Conférence de Paris, précisant que les évolutions liées au climat sont susceptibles de favoriser une escalade de la crise des migrants et invitant le gouvernement à défendre la reconnaissance du statut de réfugié climatique, j'ai contacté mon collègue compétent à ce sujet, M. Francken. Je lui ai suggéré que cette question soit abordée au sein de la Commission interdépartementale pour la cohérence des politiques en faveur du développement, dans laquelle nos administrations respectives sont représentées.

Cette commission est active dans les domaines prioritaires de la cohérence de la politique en faveur du développement, à savoir: Commerce et Finances, Changements climatiques et Sécurité alimentaire, Migration, Paix et Sécurité. Il va de soi que les connaissances scientifiques existantes en cette matière seront prises en compte dans une concertation et une éventuelle préparation de la politique.

Madame la présidente, je vous invite aussi, lors de vos contacts liégeois, à inciter la communauté scientifique liégeoise en charge depuis peu d'études en matière de migration environnementale, de faire savoir quelle est son expertise aussi bien sur le plan national à cet endroit-là que sur le plan international. Je peux par ailleurs y contribuer grâce aux contacts que j'ai avec mes homologues environnementaux, les ministres que je rencontre et auprès desquels, à chaque fois d'ailleurs, j'insiste sur l'une ou l'autre

thématique.

10.03 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Madame la ministre, je vous crois de bon conseil en la matière. La présidente en tant que telle, pourra effectivement passer le message plus directement que je ne peux le faire auprès des autorités académiques de Liège et ainsi, nous aurons fait œuvre utile même si, comme vous, je regrette que les Belges ne soient pas représentés en amont. Au moins pour l'aval, nous serons présents.

L'incident est clos. Het incident is gesloten.

- 11 Question de M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "le processus de participation dans l'élaboration de la stratégie nationale de développement durable" (n° 17748)
- 11 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "het participatieproces bij de uitwerking van de nationale strategie inzake duurzame ontwikkeling" (nr. 17748)

11.01 **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Madame la ministre, c'est en juillet 2017 que la Belgique présentera l'état de mise en oeuvre des objectifs de développement durable, lors du prochain Forum politique de haut niveau qui se déroulera à New York. Dans ce cadre, un premier rapport synthétique d'avancement sera présenté aux Nations unies en juin.

Depuis le début, les Nations unies reconnaissent que tous les secteurs de la société doivent pouvoir prendre part activement à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques de développement durable. Quel processus de participation permettant à l'ensemble des parties prenantes reconnues par les Nations unies avez-vous mis en place pour que les parties prenantes belges puissent s'impliquer dans la préparation de ce rapport? Avez-vous prévu une session d'information à laquelle seront invitées toutes les organisations qui souhaitent s'informer sur le processus de préparation du rapport, ou allez-vous le faire?

Avez-vous prévu une consultation écrite avec questionnaire en ligne accessible à tous, avec des questions en lien direct avec les chapitres et le contenu du rapport, ou allez-vous le faire?

Avez-vous organisé une journée de forum, comme prévu dans la Stratégie nationale de Développement durable, pour discuter des résultats de cette consultation écrite et définir ensemble l'intégration des idées dans le rapport final, ou allez-vous le faire?

Quand ces trois attentes, portées par nombre d'acteurs de la société civile, pourront-elles, si ce n'est déjà fait, être comblées, de telle sorte que, conformément à l'esprit de l'agenda 2030, ces acteurs puissent apporter leur pierre à l'édifice en des temps encore utiles?

11.02 Marie-Christine Marghem, ministre: Cher collègue, je vous remercie pour cette question concernant la préparation du rapport de la Belgique en vue de la participation de celle-ci à l'exercice de revue nationale volontaire qui vise la mise en oeuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030. Je suis heureuse de pouvoir apporter des éclaircissements aux questions que se posent certaines organisations de la société civile, qui m'ont également adressé des questions en ce sens.

Comme vous le savez, la Belgique a souhaité montrer son engagement à l'égard du nouvel agenda 2030 en participant à ce deuxième exercice de présentation des rapports nationaux lors d'une réunion de haut niveau en juillet 2017. Comme vous le savez, dans ce cadre, le processus est piloté par le premier ministre, avec la participation des collègues fédéraux vice-premiers, et des ministres des entités fédérées. Comme vous le savez, en juillet 2015, une répartition intrafédérale a établi que mon collègue Didier Reynders serait en charge du rapportage au niveau international, que mon collègue Alexander De Croo serait responsable du volet lié à la coopération au développement, et que j'étais moi-même chargée de la mise en oeuvre de cet agenda sur notre sol.

Si je participe au processus de rapportage mis en place, c'est donc spécifiquement à ce titre, à côté de bien d'autres membres du gouvernement. La structure du rapport défini par la *task force* politique qui coordonne les travaux prévoyait, en janvier 2017, un volet lié à la contribution des organisations de la société civile.

Le processus de rédaction du rapport et l'interaction avec les organisations de la société civile ont été

exposés lors de l'assemblée générale du Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD) du 13 février 2017. J'ai sollicité le CFDD au nom du gouvernement fédéral. Les membres ont rendu une première contribution mi-mars. Celle-ci a encore été complétée fin mars. Il appartiendra au comité de rédaction au sein des Affaires étrangères et à la *task force* politique d'analyser de quelle façon tenir compte de ces contributions dans le rapport.

Par ailleurs, le CFDD a également été appelé, fin avril, à remettre un avis sur le projet de rapport de façon à ce que nous puissions encore le prendre en compte dans le processus de rédaction. J'essaie de les associer très étroitement. Je leur demande toujours d'essayer de rendre leurs avis rapidement. Il n'y aura donc pas de formulaire spécifique, car nous préférons faire fonctionner les instances qui sont prévues à cet effet.

Depuis toujours, la Belgique a montré l'importance qu'elle accorde au principe de participation prévu par la déclaration de Rio. Ceci s'est notamment traduit par la mise en place du Conseil fédéral de développement durable, qui est l'instance prévue par la loi pour impliquer la société civile dans la préparation et le suivi des politiques de développement durable. Dans ce processus de rapportage, le CFDD est mon partenaire privilégié, que j'interroge de façon régulière.

Étant donné que le processus de collecte des informations est particulièrement vaste, impliquant toutes les administrations de tous les niveaux de pouvoir, c'est un travail important de compilation qui ne permet pas d'organiser la journée de forum prévue dans la Stratégie nationale de Développement durable avec la réunion de haut niveau. Nous organiserons dès lors en automne, après ce forum de haut niveau, une journée de forum afin de présenter les résultats de New York et d'aborder de façon participative, avec les organisations de la société civile, la mise en œuvre de la Stratégie nationale de Développement durable.

Il y aura en outre une table ronde fin juin avec le CFDD pour parler de cela et avoir des éléments qui pourront être apportés aux États-Unis dans le cadre de cette réunion de haut niveau. Nous essayons vraiment d'avoir du contenu; et c'est pour cela que je leur demande toujours d'aller vite, même si c'est compliqué.

Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Madame la ministre, je sers très souvent de relais parlementaire - parce que j'estime que cela fait partie de notre fonction - aux questions soulevées par la société civile ou les organisations concernées, lesquelles vous interrogent sans doute aussi par courrier mais parfois sans succès.

Quant au contenu de votre réponse, pour ce qui me concerne, je trouve évidemment intéressant que vous travailliez régulièrement avec le CFDD. Cependant, au regard du besoin de participation, son caractère exclusif me paraît problématique. En effet, de la sorte, vous vous privez de contributions et d'avis extérieurs au CFDD ou, du moins, qui n'ont pas été passés au tamis du consensus interne à l'institution.

J'ai un peu l'impression que vous forgez ici un alibi pour rattraper une initiative qui n'a pas pu être prise correctement, au lieu de répondre au besoin de participation large dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie nationale de Développement durable. Je le regrette.

11.04 Marie-Christine Marghem, ministre: Nous vous avons apporté des informations techniques.

11.05 **Collaboratrice de la ministre**: Nous parlons du CFDD et, évidemment, des conseils d'avis de toutes les entités fédérées. Donc, cela en fait huit. Notre point de contact est le CFDD, qui s'adjoint les services des autres conseils d'avis.

En tout cas, une consultation sur un site internet n'aurait probablement rien apporté de plus, étant donné notre expérience avec le Conseil Fédéral du Développement Durable. Ce sont toujours les mêmes qui répondent. Ils sont, en principe, représentés au sein de cet organe et des conseils d'avis que je rencontre chaque fois. Il s'agit de la société civile organisée. Les citoyens qui ne s'y regroupent pas ne répondraient de toute façon pas à ces questions. Je n'ai pas l'impression qu'il manque quelqu'un. Si vous pensez à une personne en particulier, il m'intéresserait de la connaître.

11.06 **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Je ne vais pas prolonger le débat, mais je voudrais signaler que l'on peut faire vivre la participation de différentes manières. On peut ainsi estimer qu'étant donné que le CFDD et les instances régionales coordonnent, de toute façon, différents organes, associations et ONG, leur avis sera prépondérant. Ce n'est pas faux. Du reste, je n'ai pas affirmé qu'il fallait remplacer le CFDD.

Mais en complément à cet avis qui, s'il ne doit pas être consensuel doit être majoritaire, vous perdez une série de richesses des contributions individuelles, soit des membres des ONG soit des acteurs extérieurs. Vous me dites que lorsque l'on ouvre un site Internet, personne ne répond! Que mettez-vous en place à côté pour ce faire? Je ne dis pas que c'est facile mais je parle d'expérience. À la Région, lorsque l'on a initié des processus participatifs avec un engagement pour leur permettre de réussir, on a pu constater de belles avancées, peut-être pas à la hauteur de mes espoirs car il y a toujours moyen de faire mieux en la matière mais, en tout cas, le résultat est lié à l'implication et au financement pour faire marcher cette participation non directement institutionnelle.

La **présidente**: Je relaierai un élément: au sein des organes d'avis, comme au sein du Conseil Fédéral du Développement Durable, il est vrai que, vu la nature différente des partenaires qui y sont associés, on aboutit au final à une forme de compromis. Il serait intéressant de pouvoir compléter cela par les appréciations directes des différentes composantes. C'est là toute la complexité de la consultation!

L'incident est clos. Het incident is gesloten.

12 Question de M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "le processus décisionnel intrabelge en matière de répartition de l'effort climatique" (n° 17752)

12 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "het intra-Belgisch besluitvormingsproces inzake de *burden sharing*" (nr. 17752)

12.01 **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Madame la présidente, madame la ministre, la commission des Matières transversales du Sénat adoptait en janvier un très intéressant et important rapport sur le processus décisionnel intrabelge en matière de répartition de l'effort climatique au regard des objectifs définis. En plénière, ce rapport a été très largement soutenu: 42 votes pour, 3 contre et 4 abstentions.

Madame la ministre, j'aimerais savoir quel regard vous portez sur ce rapport et sur chacune de ses recommandations. Qu'avez-vous initié ou qu'allez-vous initier comme suivi de ce rapport et de chacune de ses recommandations? Avez-vous fait ou allez-vous faire porter la discussion sur ce rapport au sein de la Conférence interministérielle de l'Environnement élargie au climat? Si oui, qu'en ressort-il?

Marie-Christine Marghem, ministre: Madame la présidente, cher collègue, j'ai pris connaissance des recommandations du rapport d'information sur le processus décisionnel intrabelge en matière de répartition de l'effort climatique au regard des objectifs climatiques avec la plus grande attention.

Les travaux menés par la commission sénatoriale Matières transversales tout au long de l'année 2016, travaux au cours desquels ont été auditionnés de nombreux fonctionnaires fédéraux, régionaux et européens ainsi que des représentants de la société civile, constituent un apport important à la réflexion sur les questions de gouvernance en matière de politique Climat-Énergie. Cette réflexion est essentielle à un moment où nous faisons face à de nouveaux défis en la matière, découlant notamment de nos engagements internationaux (Accord de Paris) et européens (cadre Énergie-Climat 2030 et Union de l'Énergie), y compris le futur règlement européen sur la gouvernance.

Sans préjuger d'un examen plus approfondi de ces recommandations et d'éventuelles initiatives qui pourraient en découler, je voudrais relever ici quelques recommandations qui me paraissent particulièrement intéressantes.

Tout d'abord, l'élaboration d'une vision coordonnée à long terme pour une transition vers une société bas carbone. Le défi de la transition me paraît effectivement transcender les frontières classiques de la répartition des compétences et nécessiter une vision stratégique commune. Les discussions en cours sur la vision et le Pacte énergétique s'inscrivent dans une telle approche, quoi qu'on en dise dans la presse, aujourd'hui encore.

Deuxièmement, la prise en considération du principe de mutualité dans la prise de décisions. Il me paraît en effet fondamental que, dans les futurs développements de la politique climatique, les différentes entités veillent à renforcer mutuellement les actions prises par les unes et les autres, dans un souci de cohérence et d'efficacité.

Troisièmement, la pleine mise en oeuvre de l'accord de coopération du 14 novembre 2002, le renforcement de la Commission nationale Climat, une plus grande transparence des travaux de cette commission et un suivi de ses activités pour les assemblées parlementaires.

Je souscris totalement à ces recommandations qui visent à redynamiser l'organe central de coopération en matière de politique climatique en Belgique, à le rendre plus transparent et à mieux contrôler ses actions. Je rappelle d'ailleurs à cet égard que l'accord institutionnel sur la sixième réforme de l'État prévoit également le renforcement de la Commission nationale Climat et l'optimisation de son fonctionnement.

Il est maintenant grand temps de proposer des réformes concrètes. J'ai déjà essayé. Mais cela vient petit à petit. J'ai fait part de mes préoccupations à mon successeur à la présidence de cette commission, à savoir M. Lacroix.

J'en arrive ainsi à la création d'un organe de concertation interparlementaire chargé d'examiner la politique climatique et de débattre des avancées. Cette proposition me paraît aller dans le sens favorable d'une plus grande implication des assemblées parlementaires dans les réflexions en matière de politique climatique et du renforcement de la coopération entre État fédéral et entités fédérées.

À ce titre, je salue l'initiative prise par les parlements régionaux et la Chambre en vue de la COP 23: la mise en place d'une politique climatique et de transition cohérente et ambitieuse par toutes les autorités concernées dans tous les domaines concernés, la consolidation des moyens disponibles pour développer les politiques climatiques, notamment en veillant à renforcer les services correspondants des administrations des différents niveaux de pouvoir. On travaille déjà très bien, mais on peut encore aller plus loin.

Ces quelques recommandations me semblent aller tout à fait dans la bonne direction et méritent d'être débattues. J'ai d'ailleurs pris l'initiative d'interpeller le ministre Lacroix qui exerce, comme je l'ai dit, la présidence de la Commission nationale Climat afin qu'il invite un représentant de haut niveau du Sénat à venir présenter à cette commission les recommandations adoptées par cette assemblée. J'espère ainsi initier, notamment au sein de la Commission nationale Climat, une réflexion approfondie et plus large sur les moyens de la renforcer et d'en améliorer le fonctionnement et la transparence.

J'ai également chargé mon administration d'entamer une réflexion et un dialogue sur les possibilités d'améliorer la gouvernance climatique dans notre pays en prenant en compte les recommandations du Sénat, les avis des Conseils d'avis fédéraux et régionaux et d'autres inputs des parties prenantes, notamment pour permettre à notre pays de faire face aux nouvelles exigences de gouvernance dans le contexte de l'Union européenne de l'énergie et du climat.

12.03 **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse.

L'incident est clos. Het incident is gesloten.

La présidente: La question n° 17753 de M. Nollet est transformée en question écrite.

- 13 Question de M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "la stratégie nationale de développement durable" (n° 18410)
- 13 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de nationale strategie inzake duurzame ontwikkeling" (nr. 18410)

[13.01] **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Le Conseil des ministres du 28 avril dernier a semble-t-il pris acte du projet de texte-cadre de stratégie nationale de développement durable. Pouvez-vous nous préciser pourquoi une prise d'acte plutôt qu'une approbation? Avez-vous, depuis lors, inscrit ce point à l'ordre du jour d'un Comité de concertation? Qu'en est-il ressorti? Quels sont les (éventuels) points de blocage? Quelles sont les étapes suivantes qui doivent encore être franchies pour que cette stratégie soit enfin définitivement adoptée?

Marie-Christine Marghem, ministre: Madame la présidente, chers collègues, je vous remercie pour l'intérêt que vous montrez pour la stratégie nationale de développement durable. Le Conseil des ministres a,en effet, pris acte de la stratégie nationale le 28 avril dernier. Le projet de texte-cadre de la stratégie

nationale avait déjà été approuvé par un intercabinet interfédéral début février (ceci dû à la complexité institutionnelle de notre pays!)

Il a été transmis au gouvernement de chaque entité belge pour prise d'acte avant d'être approuvé formellement par les ministres de la Conférence interministérielle de développement durable, le 3 mai. Ce sont les ministres membres de la Conférence interministérielle qui approuvent formellement, car ils sont chargés de la coordination de la mise en œuvre de la stratégie. Afin d'assurer un haut niveau d'engagement politique, le point sera également communiqué au Comité de concertation par la présidence flamande de la Conférence interministérielle de développement durable. La stratégie nationale est donc adoptée et sa mise en œuvre a débuté via les groupes de travail techniques au niveau administratif. Les discussions au sein des gouvernements respectifs ou du comité de concertation n'ont pas modifié le contenu du texte-cadre de la stratégie nationale tel que proposé par la Conférence interministérielle. L'ambition reste de renforcer la cohérence au sein de chaque entité, de créer des synergies sur les premiers chantiers afin de renforcer les coopérations. Elles complètent les stratégies de développement durable par une vision commune basée sur les 17 objectifs de développement durable et des chantiers communs.

13.03 **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Si j'ai bien compris, le texte est définitivement adopté! Puis-je demander de nous transmettre le lien Internet ou une copie du document tel que définitivement adopté? Votre collaborateur peut-il nous le faire parvenir?

13.04 **Marie-Christine Marghem**, ministre: Nous avons un Comité de concertation le 30 mai et ensuite, nous vous enverrons le lien. On ne sait jamais! Cela doit encore passer.

13.05 **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Je croyais que c'était définitivement adopté et que vous le présentiez au Comité de concertation!

13.06 **Marie-Christine Marghem**, ministre: Je suis prudente. Ce n'est pas parce que tout à l'air calme que, pour une raison ou une autre, une remarque ne puisse être faite.

13.07 **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Formellement, considérez-vous que c'est le Comité de concertation qui doit l'adopter juridiquement?

13.08 **Marie-Christine Marghem**, ministre: Dans ces matières, je suis systématiquement très prudente et j'attends vraiment la dernière étape avant de considérer que tout est bouclé.

13.09 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Pourrions-nous l'avoir lorsqu'il sera disponible?

La présidente: Ce sera donc après le 30 mai!

L'incident est clos. Het incident is gesloten.

La question n° 18432 de M. Senesael est transformée en question écrite.

La réunion publique de commission est levée à 12.22 heures. De openbare commissievergadering wordt gesloten om 12.22 uur.